

LE KIOSQUE



VILLE DE LORETTE // 4^e TRIMESTRE / 31 DÉCEMBRE 2021 // N°117 // N° I.S.S.N. 1141- 474X

Très belle année 2022 !



ZOOM

Les commémorations
du 11 novembre 1918

// 15-17

CADRE DE VIE

Le canal de Zacharie
en images

// 26-27

VIE QUOTIDIENNE

Inauguration de la maison
médicale

// 38-39

LA FÊTE DES LUMIÈRES

Ils étaient géants, éblouissants, captivants et ils ont illuminé la Place du III^e Millénaire. Les énormes ours polaires ont envahi notre commune ce mercredi 8 décembre pour la plus grande joie des enfants et de leurs parents. Chacun a pu profiter de ce moment magique, le temps d'un tour de manège, d'une rencontre avec le Père Noël ou de savourer une douceur sucrée.

// 18-19



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42 420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

Bulletin d'informations trimestriel

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

Impression :

Chavanne & Dodevey

Tél : 04 77 74 63 77

Dépôt légal : 4^e trimestre 2021

Tirage moyen : 2 500 exemplaires



VIVE L'ANNÉE 2022 !

Je forme le vœu que les électrices et les électeurs fassent le meilleur choix le 10 avril 2022 lors des élections présidentielles.

Et surtout je présente à chacun des Lorettois mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022.

Pour ce premier éditorial de 2022, il me paraît essentiel de parler d'abord de la vie de notre commune. Je tiens en premier lieu à tirer un grand coup de chapeau à l'ensemble des personnels communaux en y associant les équipes pédagogiques des trois écoles pour leurs résistances et leurs adaptations aux incessants changements de consignes sanitaires pour lutter contre la Covid-19. Il faut dire que le gouvernement s'est souvent contredit : à tel point qu'aujourd'hui les Français, bien que devenus très dociles, commencent à douter des propos rabâchés du matin au soir par les médias aux ordres du gouvernement

Le trop, c'est comme le pas assez !

Il faut bien reconnaître que depuis deux ans entre la culture de la peur, la menace du bâton et les mensonges d'ETAT (que je dénonce fréquemment), GARDER LA TÊTE FROIDE, est loin d'être évident pour un Maire.

Si je rajoute à cela un débat au sein du Conseil Municipal, qui est loin d'être « constructif », ou « collaboratif » (sic) comme le prônait jadis avant les élections une élue de l'opposition, démocratiquement élue, je vous avoue que ça commence à faire beaucoup !

Heureusement, l'équipe qu'une majorité de Lorettois a élue derrière moi, tient encore bien la barre et avance la tête haute. Nous respectons bien le programme sur lequel vous nous avez accordé votre confiance en mars 2020.

Lorette avance : Les services administratifs et techniques, le CCAS, le Pôle Jeunesse, le RAM, la Police Municipale, les gardiens, les associations : toutes et tous tirent la charrue dans le même sens.

Les grands travaux se réalisent au fil des jours de même que d'autres non prévus, tels que les enfouissements de la rue des Eglantines.

Les grands projets s'instruisent : le réservoir de stockage d'eau pour la BNL, l'agrandissement de la médiathèque/ludothèque, la réhabilitation de la partie végétalisée du Parc Louis Aragon avec l'extension du local de « la Pétanque Lorettoise », la transformation de l'ancien cinéma « le Foyer » en théâtre pour sauver cet élément de patrimoine et alléger la très forte sollicitation de la salle « l'Ecluse »

Vous le voyez : Lorette avance ; nous n'oublierons pas de citer également l'entretien des bâtiments communaux et la continuité du chantier du Canal de Zacharie, la fin de la construction et l'inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du "Clos d'Ambly".

Certes les budgets à venir devront prévoir les financements pour accompagner ces lourds projets et notamment le Plan de relance Métropolitain.

Je rappelle que malgré d'importants investissements, la commune n'a pas emprunté depuis 3 ans.

De plus, en 2022, je soumettrai une légère baisse des impôts au bénéfice des Lorettois qui en paient, afin de maintenir leur pouvoir d'achat. Donc Bravo Lorette !

Afin de clore cet éditorial, permettez-moi de vous rappeler l'état catastrophique dans lequel la France est tombée et s'enfoncé jour après jour.

Personnellement, j'alerte l'opinion publique depuis de nombreuses années. En effet, je dis et j'écris souvent qu'avec l'arrivée de Monsieur Giscard D'Estaing à la tête de l'Etat en 1974, et avec l'arrivée de tous les Présidents qui ont suivi, tous ont contribué à la dégradation de nos institutions et ont conduit la France à sa situation actuelle.

En clair, et en étant réaliste, la France est au bord du gouffre et le 10 avril en nous abstenant, nous finirons par la tuer.

Si je n'ai pas honte de dire que depuis le 2ème choc pétrolier, j'ai retiré ma confiance aux Etats-Majors de la politique partisane et je vote Blanc pour les élections nationales, soyez assurés que le 10 avril 2022, je voterai pour le candidat qui s'engagera par écrit « de redresser l'insécurité, le laxisme de la justice aux ordres, de redonner la liberté aux Françaises et Français que les consignes de la crise sanitaire leur ont enlevée, d'empêcher la destruction de nos racines, de nos valeurs, de notre culture judéo chrétienne deux fois millénaire. »

A cet égard, de hauts fonctionnaires à la retraite vont dans ce sens-là. Je vous invite à lire le billet ci-dessous d'un Préfet de Région Honoraire, Monsieur Paul BERNARD.

Le Maire Gérard Tandy

A L'HEURE DU CHOIX VITAL, LE PEUPLE DE FRANCE PEUT-IL SE RASSEMBLER ?

Jusqu'où irons-nous pour atteindre le fond, le degré zéro de la démocratie ? Nous sommes déjà allés très loin pour tenter de nous sortir de l'ornière dans laquelle la France est tombée. L'origine tient essentiellement à l'absence d'un État « qui en soit un » et qui a laissé la place à des fausses élites pusillanimes, égocentrées et embourbées. Les débats sont partagés, entre ceux qui peinent à démontrer que tout va bien, ceux qui prétendent remplacer l'État-nation par l'illusoire béatitude européenne, ceux qui déchainent des réserves de haine insoupçonnées et suppriment la liberté de ceux qui veulent prendre le risque d'exprimer leur part légitime de vérité. La France tourne à plein régime dans un horrible vide, tandis que la mièvre communication remplace l'action efficace. Cette piètre aventure serait picrocholine si elle n'était pas surtout mortelle. Le plus surprenant tient au fait que nos concitoyens abasourdis, devenus somnambules, n'ont plus la force de se réveiller pour s'opposer au naufrage de nos valeurs, notamment la famille, l'école, l'État, la patrie. Selon les termes de Victor Hugo, serions-nous prêts à préférer les titans dans le chaos

plutôt que les jocrisses dans le gâchis ? Le sursaut devient la seule réponse à notre appel au secours. La survie de la France constitue le seul problème qui mérite le combat, par opposition à la grotesque préservation des fonds de commerce de boutiquiers électoraux. Le peuple de France est appelé à reprendre sa place, après avoir renvoyé les bonimenteurs. Notre devise issue de l'Histoire souligne notre seule vertu démocratique : la Constitution proclame « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » ! La parole doit être restituée à l'électorat populaire et patriote, c'est-à-dire aux acteurs essentiels de la société, parents responsables, professionnels compétents, contribuables honnêtes. En effet le monde zoologique des politiciens est étranger au monde charnel des citoyens. C'est le moment de faire surgir un supplément d'âme, imprégné de l'honneur de servir la nation et de la fierté d'appartenance à la civilisation française. Le choix d'une vision, supérieure et exigeante, de notre avenir commun s'impose à ceux qui cultivent l'amour de la France. C'est l'heure des grands témoins qui acceptent de se faire tuer plutôt

que de laisser périr la patrie en danger. La sauvegarde du sacré, le respect de l'humain, la soif d'enthousiasme, sont les indispensables ressorts permettant de faire survivre une civilisation multi-séculaire puisant ses racines dans les riches terroirs gréco-romain et chrétien. Cette œuvre de salut public a besoin d'une nouvelle équipe de dirigeants vertueux, profondément honnêtes, irréprochables, préoccupés exclusivement par le service de la France. Un tel agiornamento est en mesure d'assainir le marécage de l'argent, du pouvoir, de l'image, ainsi que de mettre un terme au nombrilisme de vaniteuses idéologies, aussi minoritaires qu'arrogantes, qui détruisent le tissu national. La liberté d'expression ne saurait leur être réservée d'une manière tyrannique.

Le dilemme est cruel pour notre génération : ou bien le peuple français, rassemblé en nation, est décidé à mettre fin au désastre, ou bien le mal qui est à l'œuvre dans le monde achèvera ses méfaits dans une France soumise à un sommeil mortel.

Paul BERNARD,
Préfet Honoraire de Région,
ex/Rhône-Alpes - 27 novembre 2021



ÉDITORIAL // 2-3
SOMMAIRE // 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 7 octobre 2021 // 5-9
CM du 14 décembre 2021 // 10-14

ZOOM

Le commémorations
du 11 novembre 1918..... // 15-17
La Fête des lumières..... // 18-19

SOLIDARITÉ

La bourse de balayage
Les festivités de fin d'année..... // 20
42 bouchons du cœur/
Dynamic Club // 21
L'Aide alimentaire /
Le Secours Populaire..... // 22
Le don du sang // 23

SANTÉ

En cas de chute..... // 24
Informations Coronavirus /
Recette de cuisine // 25

CADRE DE VIE

Le Canal de Zacharie // 26-27
Extension de la médiathèque // 28

ENFANCE

Le RAM // 29
Le Pôle Jeunesse // 30-31
Le C.I.V.I.L..... // 32
École Jean de la Fontaine..... // 33
École Notre Dame // 34
Association des parents d'élèves /
Le centre social // 35

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers..... // 36-37
Inauguration de la Maison de santé // 38-39
Une nouvelle "Opération Façades" // 40-41
Flashes..... // 42-44

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil // 45
L'Université pour tous // 46
La saison culturelle // 47

ASSOC. SPORTIVES

Karaté Club de Lorette // 48
Basket Club de Lorette /
Tennis club de Lorette // 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // 50

INFORMATIONS PRATIQUES // 51
AGENDA..... // 52

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

■ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET

VU, le Code général des collectivités territoriales ;

VU, la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU, la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU, le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU, les décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 mai 2016, relatifs à l'organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la FPT ;

VU, le décret n°2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU, le budget de la Commune de LORETTE ;

VU, le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT, qu'il conviendrait suite au recrutement prévu d'un nouvel agent de la collectivité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet ;

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de créer**, à compter du 7 octobre 2021, un emploi permanent d'adjoint administratif à temps plein ;
- 2. de lui faire bénéficier** de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- 3. de fixer** ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs de la filière ADMINISTRATIVE :

FILIERE ADMINISTRATIVE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Directeur Général des Services	1	1
Attaché Principal	1 (non occupé)	1 (non occupé)
Attaché	1 (occupé par DGS)	1 (occupé par DGS)
Rédacteur Principal 2 nd e classe	1	1
Rédacteur	2 (1 non occupé)	2 (1 non occupé)
Adj. Adm. Princ. 1 ^{er} e classe	1	1
Adj. Adm. Princ. 2 ^{em} e classe	6 (dont 1 à 80%)	6 (dont 1 à 80% non occupé)
Adj. Administratif	4	5

- 4. d'imputer** la dépense au budget général de la commune.

M. LEQUEUX Julien demande si cette création de poste fait suite à un remplacement pour cause de départ et quelle est la catégorie du poste.

MME ORIOL Evelyne précise qu'il s'agit d'un remplacement suite à la mutation d'un rédacteur principal, qui donne lieu à la création d'un poste d'adjoint administratif.

MME GASSA Amelle salue la création de postes pour soulager le personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS : AVENANT N°5

M. le Maire rappelle qu'il a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

M. LEQUEUX Julien demande pourquoi.

MME VERGER Eliane explique que tout le bureau de l'association a démissionné ; le bureau est constitué de parents dont les enfants ont grandi et quitté la crèche. Elle estime sans certitude qu'un nouveau bureau pourrait se recréer d'ici trois semaines. Le point pourrait donc être remis à l'ordre du jour lors du plus prochain conseil municipal.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL LES COULEURS DU MONDE : AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 27 mai 2021, une convention de financement et d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde a été établie pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021.

Par courrier en date du 24 septembre 2021, le Centre Social sollicite la Commune pour augmenter le montant de la subvention prévu initialement à 8000 € par an et la porter à 11 320 € soit +41,50%.

L'association justifie cette demande par l'augmentation des frais de fonctionnement de la structure suite à l'augmentation de la surface des locaux mis à sa disposition par la Commune depuis plus d'un an, de 93 m² à 131,61 m² (+41,50%). De nouveaux partenariats engagés avec les écoles, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Commune ou bien les bailleurs sociaux, génèrent de nouveaux besoins.

L'augmentation de la subvention serait corrélée à celle de la surface qui lui est mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'adjoints réuni le 27 septembre 2021 a donné un avis favorable de principe à cette requête.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'approuver** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde aux clauses et conditions stipulées à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- 2. de lui attribuer** une subvention prévisionnelle annuelle maximum d'une valeur de 11 320 € maximum (+41,50%) ;
- 3. de l'autoriser** à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
- 4. d'imputer** la dépense au budget général de la commune.



M. LEQUEUX Julien indique que le pourcentage d'augmentation de la surface et par conséquent de la subvention n'est pas correct.

Après vérification, le DGS confirme que les calculs sont bons.

M. LEQUEUX Julien confirme qu'il s'est trompé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ REMPLACEMENT DES CONTRATS ENFANCE JEUNESSE PAR DES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LES POINTS PRÉALABLES À LA MISE EN ŒUVRE DE CES CONVENTIONS



Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'allocations familiales de la Loire l'a informé de la modification de ses relations contractuelles avec les collectivités locales.

Les contrats enfance jeunesse (CEJ) arrivés à terme sont remplacés, à compter du 31 décembre 2019, par des conventions territoriales globales (CTG). Pour rappel, le contrat CEJ de Lorette arrive à échéance le 31 décembre 2022.

L'objectif de cette nouvelle procédure pour la CAF est de mettre en valeur l'action de la branche "famille" sur un territoire plus global qu'un CEJ, une plus grande lisibilité de ses actions de soutien auprès des associations et des communes. Cette convention de partenariat vise à être cohérente avec les politiques locales et entend conduire à une plus

grande coordination des actions. Elle vise à élaborer pour le territoire défini des CTG un projet social de territoire avec les collectivités, d'organiser l'offre de service des CAF de manière structurée et priorisée. Elle vise à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Cette démarche partenariale se concrétise par la signature d'un accord cadre politique pour une période pluriannuelle de 5 ans entre la caisse d'allocations familiales de la Loire, les communes de La Grand'Croix, Cellieu, Chagnon, Dozieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, Saint Paul en Jarez, Valfleury, la Commune de Lorette et le syndicat du Pays du Gier, définis dans un périmètre précis et validé par ces dernières.

L'hypothèse de trois CTG a été envisagée répondant à l'idée de bassin de vie. Chaque commune doit délibérer pour valider son choix de périmètre.

Cette délibération sera transmise à la CAF qui élaborera une convention.

Les trois CTG envisagées sont les suivantes :

- > Une CTG regroupant la Valla en Gier, L'Horme, Saint Chamond et le SIPG ;
- > Une CTG regroupant Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand' Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, Lorette et le SIPG ;
- > Une CTG regroupant Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Sainte Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez et le SIPG.

La démarche doit s'appuyer sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés par le dispositif. Ce dernier doit permettre de définir des priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG constitue une démarche aboutie de façon à :

- > Conforter le positionnement et le champ d'intervention de la CAF ;
- > Clarifier le champ institutionnel vis-à-vis des partenaires locaux ;
- > Poser les priorités respectives et celles partagées par chacun des intervenants ;
- > Définir et mettre en œuvre un projet global résultant de l'analyse du territoire et s'inscrivant en cohérence avec les priorités d'intervention identifiées sur le territoire de la vallée du Gier,

> Respecter les champs d'intervention de chacun ;

> Gagner en efficacité et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Chaque CTG s'appuiera sur un diagnostic partagé effectué au préalable et facilitera les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires ou territoires et adapté à chaque commune. Elles se substitueront à l'ensemble des conventions ou autres contrats conclus avec la CAF de la Loire.

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'une convention territoriale globale nécessite dans sa démarche de se positionner sur plusieurs points :

- Le périmètre ;
- Le pilotage ;
- L'élu et technicien référents ;
- Le diagnostic.

CONSIDERANT que le périmètre du territoire d'intervention de contractualisation de la convention territoriale globale dans lequel la commune de Lorette est intégrée concerne les communes de la Grand' Croix, Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, Saint Paul en Jarez, Valfleury, ainsi que le SIPG.

CONSIDERANT que les communes de Rive de Gier, Lorette, Saint Chamond, La Grand' Croix doivent également réaliser un diagnostic partagé et qu'il sera nécessaire de définir par la suite les modalités de leur participation financière.



Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'approuver** le périmètre du territoire d'intervention de contractualisation de la convention territoriale globale (CTG), à savoir les communes de La Grand' Croix, Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, Saint Paul en Jarez, Valfleury et Lorette, ainsi que le SIPG ;
- 2. de désigner** Monsieur le Maire ou son représentant pour participer au Comité de pilotage ;
- 3. d'approuver** la possibilité de confier au SIPG le lancement de la consultation d'un marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic ainsi que les modalités de réalisation du diagnostic, pour lesquelles un bureau d'études sera retenu en fonction d'un cahier des charges défini par le SIPG conjointement avec la commune et les autres communes du périmètre ;
- 4. d'approuver** la possibilité de définir les modalités de financement et de contractualisation utiles à la conduite du marché groupé nécessaire à la réalisation du diagnostic conduit par le SIPG ;
- 5. de prendre acte** que la Direction de la CAF de la Loire s'est engagée à ce que :
 - Chaque maire intervienne à la signature de la CTG ;
 - Le volume de financements par commune ne soit pas changé ;
 - Les postes de coordinateurs soient maintenus.
- 6. de lui donner tous les pouvoirs** ou son représentant pour prendre toutes les dispositions et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

(suite page 8)

M. le Maire souhaite remercier le Maire de la Grand-Croix qui a permis de rétablir le dialogue quand certains élus cherchaient encore à régler des comptes avec la Commune de Lorette.

Il précise que les Conventions Territoriales Globales ne se mettront en place que d'ici 2 ou 3 ans en raison du temps qu'il faudra pour rédiger un diagnostic. La clé de répartition des frais entre communes

sera débattue ultérieurement par le comité de pilotage ad hoc.

M. le Maire rappelle que la Commune a déjà signé dans le passé plusieurs contrats Enfance Jeunesse avec la CAF de la Loire. Cette dernière a toujours estimé que comparativement à sa population, le contrat avec Lorette était l'un des plus gros en terme financier. Il a longtemps représenté le 2ème budget de la Commune.

MME GASSA Amelle salue la mise en place d'un diagnostic et a hâte de lire les conclusions et de pouvoir travailler sur un territoire avec d'autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DOSSIER TOITURE DU PÔLE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Maison à Vocation Sociale (Pôle Jeunesse) a fait l'objet de plusieurs gros travaux d'entretien et de mise aux normes depuis près de deux ans, avec la création d'un sas d'accueil, l'édification d'une réserve, la mise en place de la climatisation (120 000 € HT) et le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation (13 000 € HT).

Monsieur le Maire vous rappelle que l'ancienne mandature avait réfléchi à la réalisation de travaux de réfection de la toiture du Pôle Jeunesse et que ceux-ci ont été prévus au débat des orientations budgétaires 2021. Le projet consisterait à remplacer la toiture en zinc du Pôle Jeunesse qui a été fortement

altérée par les colles du contreplaqué support des bacs zinc. Il conviendrait de procéder dans un premier temps à la dépose et à l'évacuation de l'ensemble de la toiture zinc et des cheneaux pour ensuite reposer une couverture avec renforcement de l'isolant sur voligeage et zinc qui offrirait une meilleure qualité de confort et permettrait de réduire fortement les factures de chauffage.

Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Municipal par délibération n°2021-02-08 l'avait autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Loire au titre de la DSIL 2021. A ce jour, la Commune n'a pas connaissance de l'issue de cette demande.

Parallèlement, il existe une possibilité de financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire au titre du fonds d'accompagnement Publics et Territoires 2022.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du fonds d'accompagnement Publics et Territoriales 2022 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour le projet de remplacement de la toiture du Pôle Jeunesse en vue de réaliser des économies d'énergie, dont le montant total de l'opération se chiffre à 165 310 € HT, maîtrise d'œuvre inclus.

M. DI GUSTO Dominique demande pourquoi a été installée une chaudière à 13000 € qu'il estime plus chère qu'une climatisation réversible, d'autant que la climatisation a été récemment installée.

M. le Maire indique que toute l'installation était basée sur un système de chauffage central et que cela aurait été beaucoup plus cher de tout changer pour une PAC, notamment parce qu'il y a 600m² à chauffer sur deux niveaux.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA RÉGION AURA

Monsieur le Maire vous informe que la Commune va très prochainement installer un nouveau système de vidéoprotection aux bassins des Blondières (3 caméras supplémentaires), Porte Ouest (2 caméras) et au niveau du Centre Technique Municipal (1 caméra). Le coût des équipements et de leur installation se chiffre à 70 000 € HT.

Monsieur le Maire vous précise qu'il existe des financements de la Région Auvergne Rhône Alpes permettant de financer des systèmes de vidéoprotection aux abords des espaces publics, dans la limite de 50% du montant des dépenses.

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement suivant :

	COÛT HT	FINANCEMENT AURA	COÛT RÉSIDUEL POUR LA COMMUNE
Connexion, achat et installation de 6 caméras	70 000 €	35 000 €	35 000 €
TOTAL	70 000 €	35 000 €	35 000 €

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 50% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du fonds « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour l'année 2021.

MME GASSA Amelle demande combien de caméras ont été installées sur la commune et si un bilan a été fait.

M. le Maire explique qu'il y a une trentaine de caméras. Malheureusement la Commune n'a pas les moyens de mettre un policier municipal derrière chaque caméra mais les vidéos servent en cas de problème. Il se réfère aux statistiques qui sont communiquées par la Police Nationale. Lorette est la commune de la vallée du Gier où il y a le moins d'incivilités. Il en profite pour féliciter le travail remarquable des policiers municipaux. Il rappelle le recrutement d'un troisième candidat mais il est très difficile pour les villes de recruter en ce moment (absence de concours...)

MME GASSA Amelle préférerait une présence humaine et un recrutement. Elle salue également le travail des policiers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. - 3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DIGUSTO ; Mme Yaren ACAR.



■ MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LORETTE : AVENANT N°2

(ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021-05-59)

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de modifier la convention d'occupation de l'église Notre Dame de Lorette. Cependant à la demande de la Paroisse, une adaptation mineure est demandée à l'article 1 (2 jours au lieu de 15 jours – modification en rouge).

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir :

1. approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation de l'église paroissiale Notre Dame de Lorette, prévoyant les modalités de prise en charge d'une partie des charges de chauffage de l'édifice ;
2. l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à le signer ;
3. annuler la délibération n°2021-05-59 en date du 27 mai 2021 ;
4. imputer la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

■ VŒU DÉNONÇANT L'UTILISATION DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE DANS LES ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS



Monsieur le Maire vous précise qu'une proposition de loi a été déposée par le député François JOLIVET, pour son interdiction par toute personne morale en représentation de la fonction publique. Les éléments portés ci-dessous en constituent des extraits. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est juste. Les chemins qu'il

Monsieur le Maire tient à vous informer qu'il a été alerté par l'utilisation de l'écriture inclusive par certaines administrations ou services publics dans leurs actes administratifs ou échanges. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, elle est bannie sans exception dans les actes administratifs adoptés par la Commune de Lorette et dans les échanges avec les administrés.

emprunte sont parfois déroutants et interrogent. C'est ainsi que certains ont fait le choix personnel et militant de modifier l'orthographe et la grammaire de notre langue pour parvenir à cet objectif. Ainsi, on découvre au hasard de publications parfois officielles des mots nouveaux, « iels » pour « ils/elles », « toustes » pour « tous/toutes », « ceuxx » pour « celles/

ceux », « Cher·e·s lecteur·rice·s déterminé·e·s »...

Les règles d'accord n'existeraient-elles plus ? Devons nous penser que la modification des règles d'usage de la langue française littéraire serait le moyen de parvenir à cette égalité, que nous appelons tous de nos vœux ?

L'article 2 de notre Constitution dispose que « la langue de la République est le français ». Elle est le liant qui permet au peuple de communiquer à l'oral et à l'écrit. La langue nationale est un facteur d'intégration, d'appartenance et de rayonnement de la culture française. En 2006, le législateur a d'ailleurs imposé la maîtrise de ses fondamentaux aux personnes souhaitant être naturalisées.

Depuis quelques années, les militants de l'écriture dite « inclusive » usent de tous les moyens pour imposer à la société leur vision très personnelle et en rien majoritaire. Ainsi, des personnes morales en charge d'une mission de service public se font parfois les relais de cette orthographe et de cette grammaire dans des documents officiels à destination des usagers. In fine, l'écriture « inclusive » contribue à brouiller la nature même des messages adressés.

C'est pour cela que le **16 octobre 2017**, le Ministre de l'éducation nationale s'est déclaré contre son utilisation dans les manuels scolaires.

Le 26 octobre 2017, l'Académie française a alerté sur le risque d'aboutir à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité.

Le 21 novembre 2017, par la circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, le Premier ministre a mis fin aux tentations militantes dans l'administration de l'État en rappelant que celle-ci devait se

conformer aux règles orthographiques et grammaticales en vigueur.

Le 6 septembre 2020, la ministre de la culture, gardienne du patrimoine littéraire, a rappelé que l'écriture « inclusive » était une démarche élitiste.

Malgré toutes ces déclarations, elle continue de progresser dans notre pays. Il faut y mettre fin. Si chacun est libre d'utiliser divers moyens de communication dans son espace privé, les entités en charge d'une mission de service public ainsi que leurs agents ne doivent pas communiquer par écrit dans une langue aussi incomprise que discriminante.

D'ailleurs les experts de la dyslexie, dyspraxie et dysphasie sont préoccupés et alertent sur les difficultés supplémentaires engendrées par cette forme d'écriture. Nos concitoyens malvoyants ou aveugles sont aussi inquiets de sa progression, car les dispositifs de lecture qu'ils utilisent sont inopérants.

L'avènement de l'écriture « inclusive » complexifie l'apprentissage de la langue française, puisqu'elle consacre une rupture entre la langue parlée et la langue écrite. C'est donc bien l'ensemble

du patrimoine français linguistique qui risque de disparaître, ainsi que toute la francophonie qui rassemble 300 millions de locuteurs répartis sur cinq continents.

Monsieur le Maire vous propose de demander à Messieurs les Ministres de l'intérieur et de l'Éducation Nationale ainsi qu'à Madame la Ministre de la Culture, l'interdiction formelle dans les documents administratifs (rapports, études, comptes rendus, procès verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, avis, décisions, actes administratifs, délibérations, courriers envoyés aux usagers, publications officielles sur internet, affiches, signalétiques, ouvrages et dossiers scolaires...) de l'usage de l'écriture dite « inclusive » par l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités territoriales...) et par les organismes et personnes chargés d'une mission de service public industriel et commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 3 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; M. Julien LEQUEUX

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2022 - BUDGET GÉNÉRAL ET ANNEXE

Monsieur le Maire tient à vous informer que dans l'attente du vote du BP 2022, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal :

- De recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2022 :

1. Pour le budget général :

Chapitre 20	20 265 € *25%	5 066, 30 €
Chapitre 204	400 869, 85 €* 25%	100 217, 46 €
Chapitre 21	842 324, 64 €* 25%	210 581, 16€
Chapitre 23	1 315 293,36 € *25%	328 823,34 €
Total		644 688, 26 €

La limite de **644 688,26 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022 pour le budget général.

2. Pour le budget des établissements lorettois :

Chapitre 21	519 264, 00 € * 25%	129 816, 00€
Chapitre 23	193 917, 85 € *25%	48 479, 46 €
Total		178 295, 46 €

La limite de 178 295, 46 € correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022 pour le budget des établissements lorettois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 3 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; M. Julien LEQUEUX

ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire vous informe que Monsieur le Percepteur de Saint-Chamond n'a pas pu recouvrer le titre de recettes suivant pour le budget général :

- Titre de recettes (Titre n°T4247160432) pour l'année 2019, à l'encontre d'un fournisseur pour un montant de 27, 20 euros ;
- Titre de recettes (Titre n°T534) pour l'année 2018, pour une fourrière animale pour un montant de 165 euros ;
- Titres de recettes (Titres n°T58 et T 408) pour l'année 2011, à l'encontre d'un propriétaire pour des travaux d'office pour un montant de 7 245, 61 €.

Ces créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances doit être décidée par le Conseil Municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Monsieur le Maire tient à vous préciser sur le fait, que même si cela s'avèrera sans doute très difficile que l'admission en non-valeur prononcée par la Commune ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. En effet, les décisions prises, n'éteignent pas la dette des redevables. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que les débiteurs reviendront à « meilleure fortune ».

Monsieur le Trésorier demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de la somme de 7 437, 81 € au budget général de la Commune.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à sa demande pour les deux premiers titres de recettes seulement (T4247160432 et T 534).

En effet, les deux titres T 158 et T 408 de l'exercice 2011 ont été émis à l'encontre d'un propriétaire de la rue Font Flora qui a refusé de payer les travaux de confortement de son terrain qu'il a fait remblayer dangereusement sans autorisation, et qui a fait l'objet d'une procédure de péril imminent avec obligation de réaliser des travaux par la Ville, suivant rapport de l'expert judiciaire qui avait été désigné par le Tribunal Administratif de Lyon.

Monsieur le Maire propose de ne pas accéder à la demande du Trésorier car le propriétaire peut payer puisqu'il reste propriétaire de son terrain d'environ 2000 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 2 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS - AVENANT N°5

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015, une convention de financement et d'objectifs avec la crèche Coline et Colas a été établie pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par délibération n°2020-12-120 en date du 14 décembre 2020 (avenant n°4), l'échéance de cette convention a été repoussée jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé de la repousser jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle la Caisse d'allocations Familiales de la Loire devrait revoir les modalités de versement de subventions aux structures de la petite enfance. Dans le cadre de la mise en place des Contrats Territoriaux Globaux (CTG) au 1^{er} janvier 2023, ce serait dé-

sormais en principe l'association Coline et Colas qui toucherait la prestation soit 29 488, 80 €, au lieu de la Ville (du contrat Enfance Jeunesse). Il est prévu que lesdits bonus étant désormais versés directement aux gestionnaires, ceux-ci devront être déduits de la subvention communale.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas aux clauses et conditions stipulées pour une durée de 1 an supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
2. d'attribuer une subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 1 an entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 53 000 € maximum ;
3. de l'autoriser à signer l'avenant n°5 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
4. d'imputer la dépense au budget général de la commune



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 3 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; M. Julien LEQUEUX

■ MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATION DE LA VILLE DE LORETTE



Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Lorette s'est dotée d'un règlement d'utilisation de ses panneaux lumineux d'information, par délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2010, modifiée le 26 septembre 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de l'amender légèrement pour permettre aux nouveaux commerçants s'installant sur la commune qui le souhaitent de pouvoir annoncer l'ouverture de leur établissement au public.

Une consultation de l'ensemble des élus communaux a été effectuée le 21 octobre 2021. Cette proposition de modification a été approuvée à l'unanimité. De la même façon, le bureau d'adjoints réuni le 22 octobre 2021 a validé le principe de cette modification qui consisterait à intégrer au paragraphe 2 b), la possibilité

de diffuser, l'ouverture d'un commerce sur la commune de Lorette, inscrit au registre du commerce sous réserve que le gérant en ait effectué la demande préalable.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de modifier le règlement d'utilisation des panneaux lumineux d'information de la Ville de Lorette, en donnant la possibilité de diffuser, l'ouverture d'un commerce sur la commune de Lorette, inscrit au registre du commerce sous réserve que le gérant en ait effectué la demande préalable (avec un affichage pendant 15 jours) ;
2. de l'autoriser à signer le règlement modifié ci-joint, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 1 abstention : Mme Amelle GASSA.

■ RÉHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS ÉMILE SOULIER

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention de répartition des frais d'investissement de la halle des sports Emile SOULIER avec la Commune de LA GRAND CROIX. Pour mémoire, le coût définitif de ces travaux s'est chiffré à 1 904 831,23 € HT.

Monsieur le Maire vous précise que pour l'année scolaire 2021/2022, la participation de la Ville de Lorette s'élève à 14 347,49 € (contre 13 433,07 € pour 2020/2021), pour un nombre d'élèves lorettois accueillis de 168 (contre 163 en 2019-2020), l'effectif total du collège étant de 689 (contre 715 en 2019-2020).

Monsieur le Maire vous invite, par conséquent :

1. à verser à la Commune de La Grand-Croix, la somme de 14 347,49 € (dont 9 801,06 € en capital, et 4 546,43 € en intérêts) au titre de sa participation aux frais des travaux de réhabilitation de la halle Emile Soulier à La Grand-Croix pour l'année scolaire 2021-2022 ;
2. à imputer la dépense, au budget général de la Commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020/2021

DE LA HALLE DES SPORTS À LA GRAND-CROIX

Monsieur le Maire vous fait part que la Commune doit participer dans le cadre d'un accord amiable aux frais de fonctionnement de la Halle des Sports Emile Soulier à La Grand-Croix, car elle a des jeunes qui sont scolarisés au Collège Charles Exbrayat. Il est donné les informations suivantes, à savoir :

➤ Les dépenses de fonctionnement de la Halle des Sports Emile Soulier se sont élevées à 35 799,98 € (-27,2% par rapport à 2019-2020 après -14,4% l'année 2018-2019) pour les frais d'entretien, de gaz et d'électricité pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

➤ La Commune de La Grand-Croix prend en charge la somme de 24 105,57 €, correspondant à l'utilisation de cette halle par les associations de sa commune ;

Sur cette base, il reste à répartir la somme de 11 694,41 € entre les différentes communes qui ont des jeunes scolarisés au Collège Charles Exbrayat à la Grand-Croix :

- Lorette compte 163 élèves scolarisés (-13 par rapport à 2019-2020) sur un effectif total de 715 (-22 élèves) ;
- La répartition de cette somme entre les communes, soit 11 694,41 €, se fait pour 80 % en fonction du nombre d'élèves et 20 % en fonction du potentiel fiscal ;
- Une participation de 2 223,94 € contre 3 883,86 € pour 2019/2020 (-42,7%) est ainsi réclamée.

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'absence d'accord entre les communes utilisatrices, l'article D 2321-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique désormais pour fixer la

répartition des charges qui se fera selon la méthode suivante, 80% des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 20% des dépenses au prorata du potentiel fiscal. Ces nouvelles modalités de calcul s'avèrent par ailleurs beaucoup plus favorables pour LORETTE que l'ancien calcul basé sur 60% des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 40% au prorata de la valeur du centime corrigé.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter de prévoir au budget principal, la dépense de 2 223,94 € entre les communes ayant des jeunes scolarisés au collège Charles Exbrayat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ FACTURATION DES PANNEAUX DIRECTIONNELS DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire vous informe que plusieurs entreprises ont sollicité la Commune pour obtenir de la part de la Ville, une autorisation pour installer une signalétique directionnelle sur la voirie pour indiquer leurs locaux.

Une signalétique homogène a déjà été mise en place sur la commune, depuis de très nombreuses années, à la charge des entreprises. Il convient désormais de formaliser les règles d'octroi de cet accord, de pose et de participation financière des entreprises concernées.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de prévoir que cette signalétique directionnelle puisse être disposée par les services municipaux ou (le cas échéant) par les prestataires de la Commune ou de la Métropole qu'elle aurait mandatés, sur le domaine public ou privé de la Commune ou de la Métropole quand le transfert de propriété des voies communales aura été acté ;
2. de prévoir que cette signalétique soit homogène (blanc sur fond rouge). La

taille du panneau sera uniforme. De plus, l'entreprise concernée pourra prévoir d'y adosser son logo ;

3. de réserver cette signalétique aux seules entreprises, aux artisans et commerçants de plus de cinq salariés, dont l'activité est implantée sur la commune ;
4. de préciser que cette signalétique soit implantée sur des secteurs de regroupement de panneaux et notamment aux entrées de ville, puis avec un itinéraire de fléchage établi en accord entre le pétitionnaire et la Ville ;
5. de décider que cette signalétique soit commandée et payée par la Ville à l'entreprise qu'elle aura désignée, sur demande préalable de l'entreprise. Un devis sera établi pour la Ville et validé par les deux parties ;
6. de dire que cette prestation (fourniture et conception du panneau) sera ensuite refacturée intégralement. Seule la pose du panneau, l'achat et la pose des poteaux, seront à la charge de

la Commune ;

7. de prévoir qu'un titre de recettes soit émis au demandeur dès réception de la marchandise en Mairie ;
8. de dire que La Ville assure l'entretien des panneaux. Elle se chargera de son retrait en cas de départ de l'activité de la commune ou sur un autre site ;
9. de prévoir qu'en cas de dégradation des panneaux, la Ville se chargera à ses frais à les remplacer ou à les réparer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 2 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO.

À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en mairie et sur le site internet de la ville : www.ville-lorette.fr

AVIS À LA POPULATION

Il n'est un secret pour personne qu'un troupeau d'une dizaine de chèvres abandonnées sur la colline du Chatelard (plus souvent appelée le Crêt Cocu par les anciens Lorettois) provoque un véritable carnage sur les tombes du cimetière de Lorette.

De nombreux administrés nous ont fait part de leur désarroi devant leurs sépultures familiales saccagées par ces animaux.

Nous le savons tous : la profanation des tombes de ceux qui nous sont chers nous blesse au plus intime de nous-mêmes et voir les fleurs arrachées, les croix et les plaques funéraires cassées nous attriste profondément.

Aucune famille n'a été épargnée, y compris la mienne qui possède quatre tombes dans ce cimetière

La situation s'est aggravée depuis que les chèvres ne trouvent plus à manger sur la colline et sautent le mur de deux mètres de hauteur de la clôture du cimetière pour venir manger les fleurs sur les tombes. Ainsi depuis la Toussaint les intrusions des chèvres étaient quasi journalières.

J'ai dû conduire une longue enquête pour tenter de trouver le propriétaire de ces chèvres, sans résultat. J'en ai déduit que le propriétaire de la colline (la Société SFR), les avait introduites pour nettoyer son terrain. Une mise en demeure lui a été adressée.

La police municipale m'ayant rapporté que les chèvres n'étaient pas baguées, je les ai considérées comme des animaux sauvages, puisque sans maître et causant de lourds dégâts à autrui. A cet égard, j'ai missionné un rapport d'huissier. Il est très éloquent et consultable en mairie.

Devant le nombre croissant de Lorettois excédés, devant l'impossibilité de les capturer dans cette falaise rocheuse pour les emmener à la SPA, conformément à mon pouvoir de police et conformément à la loi, j'ai pris un arrêté afin de faire abattre ces animaux par les chasseurs Lorettois.

Cette battue s'est déroulée le dimanche 19 décembre au matin et neuf chèvres ont été abattues (dont une baguée).

J'ai immédiatement transmis un rapport détaillé à la Direction Départementale de la Protection des Populations qui va rechercher le nom du propriétaire de l'animal bagué. La Préfecture vient de me transmettre le nom du propriétaire de la chèvre baguée. J'attends de connaître qui doit déposer plainte contre le propriétaire, la Préfecture ou le Maire ?

Cette mission a été accomplie au service de l'intérêt général.

Le Maire, Gérard TARDY



La place du III^e Millénaire accueille les participants pour la levée de drapeau devant la Mairie

ZOOM

LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918 UNE TRÈS BELLE CÉRÉMONIE

Cela faisait bien longtemps que l'on n'avait pas entendu résonner l'Harmonie de Saint-Etienne à Lorette ! Ce dimanche 14 novembre, malgré la pluie, une foule nombreuse était venue assister aux commémorations.

Notre commune a toujours été très attachée à son devoir de mémoire. Depuis plusieurs mois, les consignes gouvernementales draconiennes ne permettaient pas les rassemblements.

Aujourd'hui, dimanche 14 novembre, il régnait un vent de liberté sur la place du III^e Millénaire. Chaque délégation était heureuse de se retrouver pour partager un moment fort en hommage aux poilus de cette première guerre mondiale.

Une fois de plus les enfants des écoles publique et privée de la commune étaient présents avec leurs enseignants.

Une importante délégation de porte-drapeaux étaient présente mais aussi les jeunes pompiers de Rive de Gier, les vétérans de l'UFAC, et bien sûr, l'Harmonie de Saint-Etienne.

Avec le renouveau de cette cérémonie, un nouveau protocole a été mis en place. L'ensemble des participants se sont retrouvés dans un premier temps sur la place du III^e Millénaire afin de lever les couleurs. Puis la foule s'est rendue, au rythme de l'Harmonie sur la Place du Souvenir Français afin d'assister à la commémoration.



Levée du drapeau par Mme et M. Bertomeu du G.I.S. Vallée du Gier



M. le Maire et les nombreux porte-drapeaux fidèles au poste !



Les sapeurs-pompiers de Rive-de-Gier et du C.I.S Vallée du Gier avec le Maire et les jeunes sapeurs.



Le Maire et les représentants des corps d'armées dont le Directeur de l'ONAC



Les enfants des écoles et le Maire



Le défilé dans l'artère principale de Lorette



Au cœur des commémorations, le Bleuets de France, Fleur Française du Souvenir renaît pour redonner de l'espoir !

www.bleuetdefrance.fr



Les participants réunis Place du Souvenir Français

DÉPOT DES GERBES



Ville de Lorette par Mme Legros et M. Seguin



Anciens combattants, M. Fabre et les enfants des écoles



Le Souvenir Français : Mme Pionnier, déléguée départementale, Mme Wedel et une enfant des écoles



Lecture du message de l'UFAC par les enfants des écoles, assistés de M. Fabre des Anciens Combattants





Le "Carrousel 1900" a ravi les jeunes enfants

ZOOM

LA FÊTE DES LUMIÈRES MERCREDI 8 DÉCEMBRE À LORETTE

Quel plaisir de retrouver la chaleur des fêtes de fin d'année à Lorette. À l'occasion de la Fête des Lumières, la place du III^e Millénaire a accueilli manèges et stands pour offrir une parenthèse enchantée à tous les Lorettois présents.

La Fête des Lumières est une tradition à Lorette. Chaque année le Carrousel s'installe sur la Place du III^e Millénaire. Malheureusement, les directives sanitaires n'avaient pas permis l'an passé de célébrer cet évènement. C'est donc avec beaucoup de plaisir que les Lorettois ont pu retrouver cette ambiance de Noël cette année.

Autour du Carrousel, les auto-tamponneuses ont fait la joie des grands enfants mais il y avait aussi du monde au stand de tir.

Certains ont pu réaliser quelques achats de Noël, d'autres ont profité des douceurs sucrées proposées aux différents stands.

Le Père Noël était bien sûr présent pour distribuer quelques papillotes.

Les résidents de la Résidence Partage sont venus pour partager ce moment de douceur avec les Lorettois. Ils ont apprécié le vin chaud qui leur a été offert.

Pour la partie animation, la fête s'est déroulée tout en musique grâce à la fanfare. Mais l'arrivée de quatre énormes ours polaires a émerveillé petits et grands. Ils ont déambulé sur la place pour parader et saluer les enfants.

La fête s'est poursuivie dans la soirée puis il était temps pour les enfants de rentrer à la maison, la tête chargée de beaux souvenirs.



Petit tour de manège pour les plus jeunes



Les enfants à la rencontre du Père-Noël

QUELQUES DOUCEURS SUCRÉES, SALÉES...



Les jeunes du Pôle Jeunesse au stand "crêpes"



Marie Bouzouik et Chantal Fayelle pour les hot-dogs



Chantal Fayelle et Marcelle Célibert au vin chaud.

Un moment magique pour les enfants mais aussi pour nos anciens qui ont apprécié ce moment chaleureux.



Les résidents de la Résidence Partage et leurs accompagnatrices



Les ours polaires paradent devant l'arbre de Noël



Le stand des marrons chauds !



Le stand de tirs à la carabine

LA BOURSE DE BALAYAGE

POURQUOI PAS VOUS ?

Par le biais de la bourse de balayage, la commune de Lorette, via le CCAS en partenariat avec l'Association d'insertion Convergence – SOS à votre service offre une activité rémunérée sous forme d'un contrat de travail en bonne et due forme : toute l'année aux hommes et femmes lorettois demandeurs d'emploi sans considération d'âge et pendant les vacances scolaires aux étudiants et lycéens, filles ou garçons à partir de 16 ans.



Une seule condition commune à chacun : résider sur la commune de Lorette.

Sauf indications contraires, les mesures sanitaires en vigueur, doivent être scrupuleusement respectées (port du masque, respect des gestes barrière, etc).

Si vous avez conscience que l'activité rémunérée qui est proposée correspond à votre souhait de rendre notre ville attractive et bien entretenue, alors venez rejoindre les équipes qui ont en charge, ces diverses activités (désherbage, balayage, entretien de voirie) que l'on peut qualifier d'intérêt général au service de tous les Lorettois.

■ DEMANDEURS D'EMPLOI

La démarche est simple. Il suffit de déposer une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville et fournir certains documents administratifs (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation de demandeur d'emploi...).

■ ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

Vous souhaitez travailler pendant les vacances ? C'est peut-être pour vous votre premier «job» rémunéré ? La bourse de balayage est faite pour vous !

Merci de fournir une **pièce d'identité, un justificatif de domicile et votre carte vitale.**

Date limite des inscriptions : 1^{er} trimestre 2022

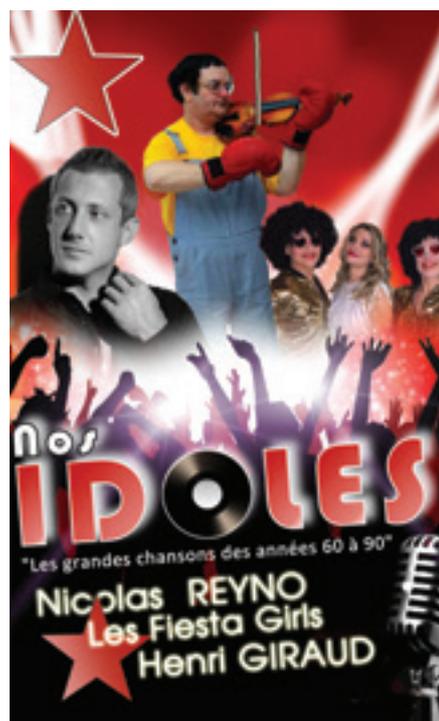
- Vacances de février : **vendredi 4 février 2022**
- Vacances de printemps : **vendredi 8 avril 2022**

DISPOSITIONS COMMUNES À CHACUN

Dépôt des candidatures

Prendre rendez-vous avec Madame Eliane VERGER, 1^{ère} adjointe (Tél : 04 77 73 30 44). Toutes les informations utiles seront données lors d'un entretien préalable au recrutement soit le **mardi de 10 h à 12 h** ou **vendredi de 10 h à 12 h**.

Horaires de travail : du lundi au vendredi inclus de 7 h 45 à 11 h 45 soit 20 h par semaine.



LES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2021 POUR LES SENIORS DE LA COMMUNE

Suite à la Covid qui sévit à nouveau nous avons dû supprimer une partie de nos fêtes de fin d'année. Nous n'avons pu, pour votre sécurité à tous, assurer le repas dansant.

Par contre, nous avons présenté le spectacle de « Nos Idoles » mais vous n'avez pas pu vous retrouver autour des tables rondes comme les années précédentes.

La salle a été mise en mode spectacle habituel et les spectateurs ont dû respecter les consignes sanitaires (Pass sanitaire, port du masque et distanciation un siège sur deux)

La distribution des chèques cadeaux a eu lieu après le spectacle (toujours en respectant la distanciation) et le goûter a

été remis à chacun d'entre vous dans des sachets à emporter.

Comme l'année passée, il ne nous était pas possible de reprogrammer le repas dansant mais il a été proposé et remis à chaque personne, en remplacement de celui-ci, les bons de contributions.

Les résidents de Partage recevront en début d'année leur colis de la part du CCAS.

Quant aux anciens Lorettois hébergés dans les communes voisines, nous sommes contraints de déposer leur colis à l'accueil de l'EHPAD et malheureusement en raison des consignes sanitaires nous ne pourrions pas leur rendre visite à cette occasion.



Pour financer du matériel pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

La Mairie a signé une convention avec l'association.

**DÉPOSEZ VOS BOUCHONS PLASTIQUES
DANS LE COLLECTEUR
SITUÉ À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

Un geste simple, gratuit et qui donne énormément !



**DYNAMIC
CLUB**

CORRESPONDANTES

■ **Mme Marcelle Subert**

Tél : 06 21 65 75 03

■ **Mme Mathilde Dugua**

Tél : 04 77 73 00 63

À VOS AGENDAS

> **10 février 2022**

Une sortie

> **En mars (date à déterminer)**

Mardi Gras

LE DYNAMIC CLUB

FÊTE SES 20 ANS

Enfin les adhérents vaccinés ont pu se retrouver chaque semaine début septembre et les animations sont de retour !

Nous sommes ravis car plusieurs manifestations ont pu avoir lieu et ont remporté un vif succès :

- le **16 septembre** s'est tenu l'assemblée générale du club avec repas ;

- le **14 novembre**, un super loto a été organisé à l'Ecluse. La salle était pleine avec près de 300 personnes, venues pour essayer de gagner de beaux lots dont une télévision, une cave à vins, un aspirateur balai et de nombreux autres lots;

- le **2 décembre** nous avons profité du traditionnel repas de Noël.

ANNULATION DE DERNIÈRE MINUTE !

Suite aux récentes mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID 19, nous avons dû annuler 2 programmations :

- **6 janvier 2022** : Tirage des rois

- **16 janvier 2022** : le THÉ DANSANT avec l'orchestre les Poulakis.

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42 420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28



AIDE ALIMENTAIRE REPRISE DES DISTRIBUTIONS

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation. Toutes les demandes d'aide sont à faire en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

LES COLLECTES NATIONALES DE NOVEMBRE 2021

Nos distributions de denrées alimentaires ont repris depuis fin septembre 2021. Les collectes nationales pour la Banque Alimentaire ont eu lieu les 26 et 27 novembre 2021. A Lorette, elle a été effectuée au magasin Carrefour-Market. Nous remercions vivement la direction et l'ensemble du personnel pour leur excellent accueil. Un grand merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux étu-

dants de Rive de Gier et de la MFR de Saint Chamond qui les ont bien épaulés et se sont beaucoup investis. **Nous avons collecté 1043 kg sur ces deux jours.** Nos chaleureux remerciements à tous les donateurs ! Leur générosité nous encourage beaucoup dans notre action. De nombreux enfants se sont fait une joie de participer à cet élan de solidarité.

NOËL À LE BANQUE ALIMENTAIRE

Le 23 décembre, comme chaque année, nous avons fêté Noël avec les bénéficiaires. Ce fut un beau moment de partage et de convivialité. Nous avons eu le plaisir de leur offrir de nombreux présents en plus des traditionnelles papillotes et clémentines. Les enfants ont été

particulièrement gâtés. Un grand merci à toutes les personnes et aux commerces qui nous ont aidés, soit par leur participation aux préparatifs, soit par leurs dons (jouets, jeux, livres, etc)

Meilleurs vœux de toute notre équipe !

La Présidente, Annick LESUEUR



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30



UNE NOUVELLE SAISON POUR LE SECOURS POPULAIRE

Vous avez pu remarquer qu'une seule « boutique », celle du Secours Populaire, offrait sur Lorette une extraordinaire diversité de produits allant de la vaisselle aux chaussures en passant par le linge de maison, les vêtements, les jouets, le matériel de puériculture...

Notre objectif n'est pas de faire du commerce mais de répondre à une demande.

Nous avons en effet plusieurs priorités :

- Aider de différentes façons des familles aux revenus modestes (colis alimentaires mensuels ou ponctuels). Une distribution alimentaire festive a eu lieu le mardi 14 décembre 2021 avec un bon d'achat de 20 € par enfant pour un petit plaisir (jusqu'à 14 ans).
- Aider aux règlements de factures.
- Offrir un lieu d'accueil où chacun est bien reçu et peut échanger avec d'autres,
- Lutter contre le gaspillage en offrant une seconde vie à divers articles en bon état.

La collaboration avec l'assistante sociale nous permet de cerner plus de problèmes.

Donc n'hésitez pas, venez donner ou acheter : c'est un réel geste de solidarité qui nous permettra aussi de renouveler notre stock.

PETIT RAPPEL

Nous ne sommes pas une annexe de la déchèterie. Inutile donc de déposer des sacs devant le local en dehors des heures d'ouverture. Ils ne sont pas triés et directement éliminés !



**AMICALE DES
DONNEURS
DE SANG
BÉNÉVOLES**

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42 420 Lorette

**LE DON DU SANG
FÊTE SES 10 ANS**

Le 15 octobre dernier, nous avons enregistré une augmentation très nette du nombre de donneurs. En effet, 71 personnes (dont 8 pour la première fois) ont répondu à nos appels et évidemment plus que jamais, nous avons à cœur de "transformer cet essai".

Merci à tous ceux qui nous accompagnent depuis dix ans car en 2021, nous avons fêté les dix ans de fonctionnement de notre association ! A cette occasion et pour remercier nos fidèles donneurs un gobelet à notre effigie et réutilisable leur a été offert.

La collation post-don a été proposée par l'Etablissement Français du Sang. Néanmoins la Direction de Carrefour Market de Lorette a offert spontanément

un complément pour l'agrémenter. N'oublions pas les élus, les services municipaux (administratifs, techniques et police municipale), les commerçants, les directrices d'écoles (publiques et privée), les enseignants et les parents d'élèves, les associations sportives et leurs adhérents, la presse, tous les anonymes et les bénévoles toujours très investis dans cette mission. Un grand merci à tous !

QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX

BÉNÉVOLAT, VOLONTARIAT, SANS PROFIT ET ANONYMAT

Il suffit d'être âgé(e) de 18 à 70 ans révo- lus, peser plus de 50 kg et être reconnu(e) apte lors de l'entretien médical qui pré- cède le don.

Plus précisément en respectant un dé- lai de 8 semaines entre deux dons, les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois.

Mais pour garantir la sécurité des don- neurs et des receveurs, il ne faut pas avoir subi une intervention chirurgicale dans les 4 derniers mois, des soins dentaires (8 jours), pris certains médicaments, avoir voyagé dans un pays où peuvent sévir des maladies tropicales.

PROCHAINES COLLECTES

**VENDREDI 4
MARS 2022**

et

**VENDREDI 9
SEPTEMBRE 2022.**

de 16 h à 19 h

Salle Jean Rostand

Nous vous attendons encore plus nombreux pour partager votre pouvoir de sauver des vies surtout en cette période où les réserves sont particulièrement fragiles.

Vous le savez, les malades ont besoin de vous !

APPEL URGENT DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (Sources EFS 23 juillet 2021)

Vous êtes nombreux à vous poser des questions dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales et la mise en place du pass-sanitaire.

A ce jour et sauf dispositions contraires à venir, le pass-sanitaire n'est pas obligatoire pour donner son sang. Il n'est pas nécessaire non plus de présenter un test, ni d'être vacciné et il est également possible de donner son sang sans délai, que

ce soit avant ou après une injection de vaccin contre la Covid-19. Les personnes qui ont présenté des signes de la Covid-19 doivent attendre 14 jours après la disparition des symptômes pour pouvoir donner leur sang ou 14 jours après avoir été testé positif. Seuls les médecins présents le jour de la collecte peuvent juger de l'opportunité du don.

L'EFS accueille tous les donneurs dans le respect des gestes barrières dont le port

du masque et gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains (fournis) qui restent obligatoires.

Au préalable et pour gérer au mieux un flux de donneurs et ainsi éviter une trop longue attente, il est préférable de s'inscrire sur "mon-rdv-dondesang. efs.santefr" mais tous les donneurs même spontanés seront accueillis sans distinction.



Pierre Chevalier

Avec une infinie tristesse, nous avons appris le décès brutal de Pierre Chevalier bien connu et apprécié des Lorettois. Nous perdons aujourd'hui l'un de nos plus fidèles soutiens.

Depuis 10 ans, Pierre s'est beaucoup investi dans le fonctionnement de notre Association et les 22 collectes de sang organisées à Lorette ont toujours été pour lui une grande priorité.

Pierre est parti, comme il a vécu, sans bruit et il laisse à notre Amicale un grand vide.

A Elisabeth son épouse, à Arnaud et Amandine ses enfants, à ses petits enfants et à tous ses amis, nous présentons nos plus sincères condoléances

*La Présidente, les membres du bureau,
Les bénévoles de l'Amicale des Donneurs de Sang de Lorette*

EN CAS DE CHUTE

ACTIONS ET PRÉCAUTIONS

Une chute peut avoir de réelles conséquences sur notre mode de vie et nous conduire à redouter le moindre déplacement. C'est pourquoi il est important de la prévenir et, si elle survient, d'en analyser les raisons et de se remettre au plus vite à ses activités habituelles.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE TOUT DE SUITE

Avoir toujours à portée de main, un téléphone sans fil, où sont enregistrés en favoris les numéros d'urgence et ceux des personnes à prévenir. Sur un mobile, les numéros d'urgence sont automatiquement accessibles, sans avoir à faire de code secret.

APPRENDRE À SE RELEVER APRÈS UNE CHUTE

- 
- 1 - Allongé(e) sur le dos, vous basculez sur le côté en ramenant le bras opposé.
- 
- 2 - En appui sur le côté, ramenez une jambe vers le haut.
- 
- 3 - Relevez-vous et prenez appui sur les 2 coudes et sur le genou.
- 
- 4 - Mettez-vous à quatre pattes.
- 
- 5 - Prenez appui (sur une chaise par exemple) pour vous relever en douceur.



Chacun de nous peut, à un moment donné, perdre l'équilibre et faire une chute. Par conséquent, il est conseillé d'échanger avec son entourage sur les précautions à prendre. Parfois, il arrive même que le fait d'être seul(e) suffit à nous faire craindre de tomber. Demandez, par exemple, à vos voisins et proches leur numéro de téléphone pour les prévenir en cas de problème et confiez-leur les clés de votre logement pour en faciliter l'accès. Pour les contacter si besoin, il est utile que vous ayez toujours à portée de main un téléphone sans fil. Surtout en cas de chute, ne pas hésiter à appeler le 15 pour demander conseil.

RETROUVER SA MOBILITÉ

Même une chute sans gravité peut inquiéter. On peut parfois hésiter à refaire certains gestes du quotidien, aussi bien chez soi qu'à l'extérieur. Dans tous les cas, parlez-en d'abord à votre médecin traitant qui en identifiera les causes. Il analysera vos ordonnances pour y déceler d'éventuelles incompatibilités entre médicaments. Il apaisera vos inquiétudes et, si nécessaire, vous prescrira des séances de rééducation pour que vous puissiez continuer à bouger et à poursuivre vos occupations. Il peut aussi vous recommander une activité physique, encadrée

par un professionnel qui s'adaptera à vos capacités.

Profitez des ateliers de prévention, organisés par les caisses de retraite, pour apprendre les gestes en groupe. Vous pourriez même y faire de nouvelles connaissances. Parfois, on se demande si, après une chute, il faut en parler à ses proches, si cela ne risque pas de les inquiéter. Les en informer dédramatise la situation et, surtout, permet d'engager une réflexion sur les solutions à trouver pour favoriser sa mobilité. N'hésitez donc plus et parlez-en.

APPRENDRE À SE RELEVER

Une chute aura d'autant moins de conséquence si on arrive à se relever. Rester à terre jusqu'à l'arrivée d'une personne ou des secours n'est pas très agréable. Des exercices existent pour apprendre à se remettre debout après être tombé. Apprenez, en compagnie d'un proche, les gestes pour vous relever

(voir ci-contre) et pour descendre au sol. Ces exercices, qui font travailler la souplesse, seront très bénéfiques pour jouer avec vos petits-enfants, ramasser un jouet ou leur donner la main. Vous pourrez apprendre les bons gestes dans les ateliers de prévention organisés par les caisses de retraite.

LA TÉLÉASSISTANCE, EN BRACELET OU EN MÉDAILLON, VOUS PERMET, EN CAS DE PROBLÈME, D'APPELER DU SECOURS 24 HEURES SUR 24



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limitier au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Éviter de se toucher le
visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



LA RECETTE DU KIOSQUE

La tartiflette



PRÉPARATION : 20 MINUTES

Pour 6 personnes :

- 1 kg de pommes de terre
- 1 barquette 250 g de lardons (nature ou fumés)
- 1 reblochon
- Sel poivre

- Faire cuire les pommes de terre dans une casserole d'eau ou à la cocotte minute,
- Enlever la peau des pommes de terre, les couper en tranches puis les mettre dans un plat à gratin,
- Faire revenir les lardons dans une poêle,
- Les mélanger avec les pommes de terre, saler, poivrer à votre convenance,
- Couper en 2 le reblochon, répartir les 2 parties sur le plat à gratin garni, croûte vers le haut.
- Passer au four à 200° pendant 20 min, puis au grill 10 min.

LE CANAL DE ZACHARIE R

PHOTOGRAPHIES IN



©Hervé Passot

Les escaliers ont été réparés, ou remplacés s'ils étaient trop abîmés, par les anciens passages des réseaux.



©Hervé Passot

Le port historique en pierres de taille de Villebois et le mur de fermeture côté rivière.



©Hervé Passot

Par cette photo vous pouvez vous rendre compte de la longueur du canal qui sera en eau.



L'Écluse N° 39 du canal Zacharie totalement nettoyée par les entreprises TPCF/COLAS par l'évacuation de 5,20 m³ de boue comme neuf, les pierres superbement assemblées par les artisans locaux. AVEC SON SOL DALLÉ EN PIERRES !

PREND UN BEL ASPECT !

ÉDITES DE L'ÉCLUSE



Admirez le bel assemblage de pierres de taille pour créer l'effacement des portes de l'Écluse.



Ce bajoyer côté rue Adèle Bourdon est accessible et servira de promontoire.



Une belle perspective. Imaginez le canal et l'Écluse à nouveau plein d'eau. Les Lorettois seront salués d'avoir eu le courage de financer cette superbe réhabilitation du patrimoine historique.

...yée, les pierres sablées, lavées et rejointées par les
...n de limon et RIVORY qui a remis en état, presque
...ar nos aïeux, il y a presque 190 ans. QUELLE BEAUTÉ

EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE/LUDOTHÈQUE

CRÉATION D'UN ESPACE CANTINE SCOLAIRE

Fidèles au respect de notre programme électoral 2020/2026, nous vous avons annoncé la nécessité impérieuse de réaliser ce très gros et important projet.

La médiathèque ludothèque, située au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Cédrat », est trop à l'étroit vu son développement depuis de nombreuses années.

Il devient donc urgent d'agrandir ses locaux et pour cela trouver les mètres carrés nécessaires à son extension en occupant les espaces dédiés actuellement à la cantine scolaire situés à l'étage de l'ancien restaurant « Le Cédrat ».

Il convient alors de créer des nouveaux locaux pour la cantine scolaire sur la parcelle de terrain municipal attenante à la résidence Jean Pré et à l'ex/restaurant « Le Cédrat ».

Devant la complexité des travaux à réaliser dans l'immeuble existant, j'ai

jugé indispensable de choisir le cabinet ARCHIGRAM de Montbrison comme programmiste, d'autant plus que pour aller chercher des subventions spécifiques, nous avons des normes de surfaces et de liaison des espaces à respecter.

Déjà, un très gros travail d'analyses de l'état des lieux a été fait. Des rencontres de travail avec les services municipaux concernés ont eu lieu, des comités de pilotage constitués des commissions municipales concernées : éducation, quotidien voirie, environnement/urbanisme se sont vu présenter plusieurs scénarii avec leurs budgets estimatifs. Celui présenté sur la photo ci-dessous, serait le scénario final. Ce dernier a été présenté devant les financeurs

potentiels : la CAF, la DRAC, le Conseil Départemental, l'Etat, S.E.M. dans le cadre du Plan de Relance Métropolitain qui apportera 50 % du reste à payer après déduction des autres subventions obtenues.

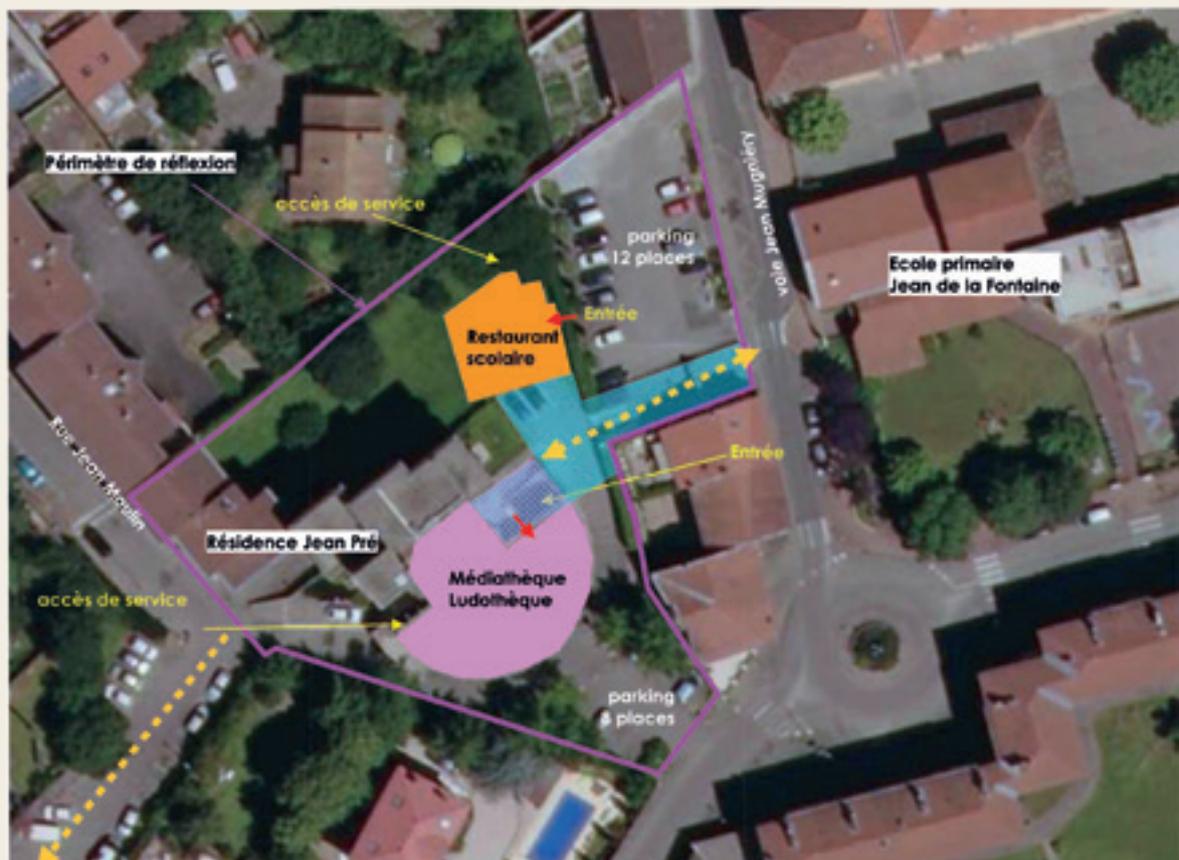
Il s'agit d'un très gros dossier, très attendu dans la population.

Pendant les travaux, la médiathèque se comprimera dans la salle des mariages à l'Hôtel de Ville, la ludothèque sera salle Marguerite Meunier et la cantine scolaire sera au Pôle Sud du Pôle Jeunesse.

Voilà que se profile un super chantier qui étoffera encore mieux les équipements de la Ville au service des Lorettoises et Lorettois.

Le Maire

SCENARIO FINAL - PLAN DE MASSE



vers la Salle Raymond Arlet

RELAIS PETITE ENFANCE

- 87, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : ram@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

**RENSEIGNEMENTS
ET RENDEZ-VOUS
AUPRÈS DE MAUD SABY**



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- lundi : de 8h-11h (semaines impaires) et 14h-17h
- jeudi : 8h30-11h et 14h-16h
- vendredi : 8h30 -11h

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Mardi : 8h -12h
- Mercredi : 14h -18h
- Jeudi : 8h -12h



"L'enfance est une bulle qui permet à l'adulte de s'élever!"

Stéphane Théri

Donc, faisons en sorte de la préserver et de ne pas l'éclater!



NOUVEAU NOM, NOUVEAU LOGO,

DU CHANGEMENT AU RELAIS EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2022

Le Relais d'Assistants Maternels (R.A.M) change de nom et devient le Relais Petite Enfance (R.P.E)

CHANGEMENT DE NOM

Ne soyez pas surpris si vous entendez désormais parler du R.P.E de Lorette. En effet, le R.A.M change de nom mais, rassurez-vous, ses missions principales restent les mêmes. Nous vous les rappelons:

PROPOSER AUX PARENTS ET FUTURS PARENTS

- Des informations sur :
 - Tous les modes d'accueil existants sur la commune
 - Les droits et obligations des parents employeurs
- Une liste actualisée d'assistants maternels
- Un soutien dans leur rôle d'employeur
- Un soutien à la fonction parentale

PROPOSER AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AUX GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

- Une information générale sur leurs droits et obligations
- Une information sur les différentes modalités d'exercice de la profession d'assistants maternels (à domicile ou en MAM-Maison d'Assistant Maternels)
- Des rencontres avec d'autres professionnels de la petite enfance
- De la documentation
- Des actions de professionnalisation (formation continue)
- Un accompagnement dans les différentes démarches à effectuer sur monenfant.fr

PROPOSER AUX ENFANTS :

- Des temps d'éveil, de jeux, de découverte et de socialisation
- Des sorties et des spectacles



Vous l'aurez compris, la mission principale du RPE est d'être au service des assistants maternels, des parents, de leurs enfants et depuis peu, des professionnels de la garde à domicile. Notre objectif premier reste le même :

FAVORISER

Les rencontres et les échanges
La découverte et l'éveil
L'accueil et l'accompagnement
L'information

Finalement, Il y a toujours une bonne raison pour venir franchir la porte, alors n'hésitez plus et venez à la rencontre des animatrices du RPE de votre commune !

CHANGEMENT DE LOGO ET PROCHAINEMENT DE DEVANTURE

En parallèle, le Relais a profité du changement de nom pour refaire une beauté à son logo. Nous espérons que celui-ci vous plaira. En tout cas, il a été pensé avec le cœur, à l'image de ce que

représente pour nous notre rôle auprès de la petite enfance, à savoir : envelopper l'enfant d'une bulle de douceur, de protection, d'amour, de curiosité et d'imagination...



Le Pôle Jeunesse

ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- Fax : 04 77 73 24 57
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

■ du lundi au jeudi :

8h-11h et 13h30 -17h30

■ le vendredi :

Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h

Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30



S'intéresser à l'autre, transmettre ses valeurs de bienveillance, partager sa passion, se rendre utile sont autant d'objectifs qui nous animent.

LES DIFFÉRENTES FACETTES DU PÔLE JEUNESSE

N'HÉSITÉZ PAS À FRANCHIR NOTRE PORTE !

Depuis maintenant plusieurs années, la municipalité de Lorette œuvre pour permettre au Pôle Jeunesse de couvrir un maximum de services pour le bien-être des Lorettois.

Ainsi, le périscolaire, le ramassage scolaire, les mercredis, les vacances scolaires, la restauration scolaire et la structure adolescents restent les principales missions connues par les familles.

Mais il est intéressant de rappeler que dans sa fonction de service public au sens large du terme, le Pôle Jeunesse de Lorette s'intéresse à d'autres missions dans sa quête du « PARTAGE ».

S'intéresser à l'autre, transmettre ses valeurs de bienveillance, partager sa passion, se rendre utile sont autant d'objectifs qui nous animent.

Aussi, dans ce nouveau bulletin municipal, nous avons choisi de vous montrer deux actions innovantes qui permettent de donner du sens à notre travail.

LA FORMATION POUR LE FUTUR

Depuis des années, nous nous efforçons pour notre plus grand plaisir à recevoir des stagiaires qui souhaitent découvrir le métier de l'animation. Qu'ils soient issus du milieu scolaire, envoyés par les institutions de formation, mineurs ou majeurs, diplômés ou non, nous accueillons chaleureusement ces stagiaires pour transmettre notre passion et montrer que l'animation

reste un métier complexe, qui demande énormément de réflexions et de connaissances sur le public accueilli.

Nous avons décidé de mettre en relief la matinée du 7 octobre 2021 lors de laquelle nous avons accueilli 15 élèves de seconde Bac Pro Animation et leurs professeurs du Lycée Saint Ennemond à Saint-Chamond.

Cette rencontre nous a permis d'expliquer à ces jeunes étudiants :

- Le fonctionnement, trop souvent méconnu, d'un service municipal de la jeunesse
- La création des différents projets éducatifs et pédagogiques
- Le travail constant des animateurs pour la mise en place des projets

- Les connaissances nécessaires sur les besoins des enfants en fonction de l'âge pour les faire progresser
- La nécessité de donner du sens au métier de l'animation

Cette matinée, riche en échanges, s'inscrit dans une démarche de travail sérieuse afin de former des agents compétents et conscients de la responsabilité de leur futur métier.

Nul doute que certains de ces élèves, pourront dans les années à venir, devenir les futurs animateurs du Pôle Jeunesse.



La Structure Raymond Amiel, un lieu de partage et d'échanges pour les adolescents

LES PROJETS ADOLESCENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Là encore, les Lorettois savent que depuis plusieurs années, la structure Raymond Amiel permet aux adolescents de s'investir dans la vie de la commune à travers différents projets. Tout cela, dans l'optique de former des adultes responsables et ouverts aux autres.

L'ouverture aux autres en cette période particulière de pandémie, est très complexe à mettre en place puisque la plupart de nos projets n'ont pu se réaliser.

Il faut donc réapprendre à vivre en collectivité puisque les différentes privations ont abouti à une individualisation encore plus marquée.

Aussi, lors de cette rentrée scolaire 2021/2022 et en partenariat avec le Centre Social de Lorette, l'association L'Olivier du Gier et la Sauvegarde, nos adolescents ont voulu renouer avec l'échange et les autres.

Ainsi, tout naturellement, l'idée de partager un moment avec des personnes âgées a fait son chemin et le mercredi 29 septembre 2021, 8 adolescents et une dizaine de personnes âgées avaient rendez-vous à la ferme VAUGELA à Châteauneuf. Au programme :

- Visite des animaux
- Balade et discussion / récolte de fruits
- Goûter

Ce moment simple fut rempli de bienveillance et de bonheur. Le contact et la parole ont suffi à combler de joie les personnes présentes.

Cette première journée en appelle beaucoup d'autres. Un loto est déjà prévu à la structure Raymond Amiel !
Affaire à suivre ...





Les enfants ont reçu des livres et des dictionnaires offerts par la Municipalité.

ENFANCE / LES ÉCOLES

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CIVIL

SAMEDI 16 OCTOBRE, SALLE JEAN ROSTAND

Parce que la crise sanitaire est passée par là, la réunion du CIVIL s'est déroulée en dehors du temps scolaire. De nombreux élèves de CM1 et CM2 accompagnés de leurs parents et enseignants sont venus pour partager ce moment citoyen avec M. le Maire et Mme Bonnard, adjointe chargée de l'enseignement et de la culture.

L'assemblée du CIVIL a commencé avec la présentation, par M. le Maire, du fonctionnement des élections municipales, du rôle et des missions des conseillers municipaux.

La présence des parents auprès des enfants a certainement contribué à l'absence de questions de la part des enfants qui sont habituellement loquaces lorsqu'on leur donne la parole !

La réunion s'est poursuivie avec la présentation du nouveau projet du CIVIL.

Cette année, de manière exceptionnelle, tous les élèves des écoles Jean de la Fontaine et Notre Dame, travailleront sur un même thème qui permettra de sensibiliser les enfants au respect du milieu aquatique.

Il est vrai que cette année, les travaux du Canal de Zacharie vont s'achever et la remise en eau de notre patrimoine local devrait permettre aux jeunes Lorettois de contribuer à l'empoissonnement de la rivière. Ce projet, en collaboration avec la

Fédération de Pêche de la Loire, permettra aux enfants de connaître les espèces piscicoles présentes sur notre territoire. Plusieurs séances sont prévues autour de ce projet dédié aux sciences. Une approche parfois théorique mais aussi très pratique qui devrait ravir les enfants !

Enfin, pour clore cette assemblée, l'équipe municipale a distribué aux enfants des livres et dictionnaires.





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

TOUS EN PISTE POUR LE TÉLÉTHON !



Dans le cadre de la programmation d'éducation physique et sportive, l'ensemble des élèves de l'école élémentaire Jean de La Fontaine a participé à un module de course longue en ce début d'année scolaire. L'objectif pour les enfants est d'apprendre à courir de façon régulière tout en améliorant sa performance personnelle.

Pour donner du sens à ce travail, ce projet a été associé au parcours citoyen des élèves : une course solidaire a été organisée en faveur du Téléthon.

Le jeudi 18 novembre, Monsieur Jean-François Cinier, président de l'Associathon de Saint-Chamond, est venu expliquer aux élèves la raison d'être du Téléthon. A travers le témoignage vidéo d'une maman, les élèves ont pu comprendre que l'argent récolté est utilisé pour financer la recherche et les traitements, mais aussi pour soutenir les familles des malades.

Le mardi 30 novembre, sous un ciel ensoleillé, les élèves se sont donné rendez-vous au stade Gier-Dorlay. De nombreux parents ont accompagné les enseignants pour encadrer les coureurs.



Ensemble, ils ont relevé le défi de la course solidaire. Répartis en équipes, ils ont parcouru plus de 1 255 kilomètres en une heure !

Les tirelires ont été remises à Monsieur Cinier en fin de journée. Ce dernier n'était pas venu les mains vides ! Chaque élève a reçu une petite récompense sucrée.

L'école adresse ses remerciements à tous ceux qui ont permis de faire de cette journée une très belle réussite : enfants, parents accompagnateurs, donateurs, enseignants, services municipaux. Un bel exemple de solidarité pour nos élèves !

Des tirelires ont été installées dans les classes pour recueillir les dons des familles et de l'Association Éducative et Culturelle Jean de La Fontaine.

Ce fut un véritable élan de solidarité puisque ce sont plus de

1 270€
au profit du Téléthon
qui ont été récoltés !

LA GRANDE LESSIVE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE !



La grande lessive est une installation artistique éphémère composée de réalisations plastiques au format A4. Ces productions sont conçues à partir d'un thème commun avant d'être suspendues avec des pinces à linge sur des fils tendus dans l'espace public.

L'école élémentaire Jean de La Fontaine a souhaité cette année s'associer à cette manifestation internationale dont le thème était Tous des oiseaux.

C'est ainsi que, début octobre, tous les élèves de l'école, du CP au CM2, ont réalisé des productions artistiques en lien avec ce thème. Différents procédés ont été utilisés : peinture, collage de papier divers, dessin, coloriage...

Le jeudi 14 octobre, jour de la grande lessive, les services municipaux ont installé des câbles sous le kiosque, Place Bonnassiers. Tout au long de la journée, les classes se sont succédé pour afficher leurs productions.

En fin de journée, le résultat obtenu était magnifique ! Au-delà de l'aspect esthétique, cette manifestation a aussi permis aux parents et aux enfants de se rassembler autour du kiosque pour admirer le travail de chacun et d'échanger sur le travail effectué.

Quand l'art permet la rencontre et l'échange entre les générations, nous ne pouvons qu'être tentés de reconduire l'opération !





ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

JOURNÉE MÉDIÉVALE POUR LES CM1-CM2 DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE



Notre classe avait des décors comme au temps des seigneurs et des chevaliers. Il y avait des peaux de bêtes !



On a construit une maquette de château-fort. C'était très intéressant !



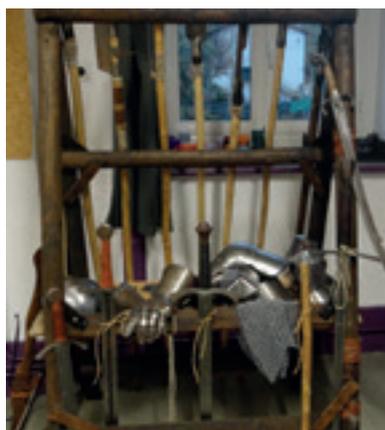
J'ai bien aimé les métiers à tisser : il faut être minutieux !



On a découvert comment faire une tresse viking avec nos doigts !



Atelier d'écriture caroline avec un calame et de l'encre de Chine. C'était trop bien !



MERCI !

Merci à l'animateur médiéval Laurent Pissochet qui nous a fait découvrir plein de choses sur l'époque du Moyen-Âge : les objets, les vêtements, les coutumes, l'équipement des chevaliers...

On a aussi fait des blasons et même une cérémonie d'adoubement ! C'était super !



De gauche à droite :

Laurène CHAREYRON, Sonia HOUCINI,
Stéphanie PALUMBO
Done SEZGI, Céline BRAVO
Elodie BEUDET, Hassina LAÏFAOUI,
Charlotte RONZE

Absents sur la photo :

Nadjat ZERROUK, Nicolas SUSZWALAK
et Gilles GRANGE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LORETTE (AFFILIÉE FCPE)

Nous sommes un groupe de parents bénévoles ayant à cœur l'intérêt de chaque enfant.

Notre rôle est d'aider et soutenir toutes les familles. Nous œuvrons pour récupérer des fonds afin d'améliorer le quotidien de nos enfants. Nous organisons, en collaboration avec les équipes pédagogiques, la mairie et les institutions, diverses actions telles que :

- vente de papiers cadeaux, de sapins de Noël, de brioches ;
(prochaine vente pour le début d'année 2022)
- une soirée cinéma/pizza
(début d'année 2022)

et nous espérons pouvoir refaire une kermesse en juin.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin, si vous voulez des renseignements ou si vous êtes intéressés pour nous rejoindre même ponctuellement,

- **par mail** : cpe.lorette@gmail.com
- **par courrier** au : 2 rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

ou en nous abordant dans les couloirs des écoles !

En attendant, nous profitons de ce petit mot pour souhaiter nos meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année !



**CENTRE SOCIAL
LES COULEURS
DU MONDE**

12 rue du Pilat
42 420 Lorette
Tél : 09 75 24 49 81
accueil@centresocial-lorette.fr
www.centresocial-lorette.fr

★ Les administrateurs, salariés du centre social
vous souhaitent

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022

Ensemble pour un avenir en couleurs

En 2022 Le Centre Social vous accueille dans un espace complètement rénové :

- Vous pourrez y découvrir l'espace d'accueil réinventé ;
- L'extension qui permet de vous accompagner autour du numérique avec des cours informatiques individuels ou en groupe dans un environnement adapté, des ateliers bien être, des ateliers couture, des ateliers DIY (faire soi-même), des ateliers décoration, des expositions d'artistes locaux ;
- Un site internet revisité pour garder le lien, pour apporter un soutien, des réponses à vos questions, quel que soit votre âge, votre besoin, votre recherche ou votre problématique.

■ APPARTEMENT DU GARDIEN DES SALLES

Un gardien est parti et a laissé un appartement de fonction. Avant de recruter un nouveau gardien, il a fallu procéder à la réfection complète de l'appartement qui n'avait pas vu de gros travaux depuis très longtemps. Les murs ont été ratissés, enduits de toile de verre pour les protéger et ensuite repeints. Les revêtements des sols ont été changés, l'électricité remise aux normes. Les fenêtres ont été changées pour un meilleur confort et moins de déperdition de chauffage. Les volets ont été remplacés par des volets roulants à énergie solaire. La montée d'escalier des appartements a aussi été entièrement repeinte et l'électricité de cete montée a également été remise aux normes.



COÛT
DE L'OPÉRATION
49 975€ HT



COÛT DE L'OPÉRATION

Plafond : **entreprise PETRUS** - 2 609€ HT

Fenêtres appartement du rez de chaussée : **entreprise SAS METALIS** - 5 300€ HT

Fenêtres appartement 1^{er} étage : **entreprise SAS METALIS** - 5 306€ HT

Tableau électrique 1^{er} étage : **entreprise POUGHON** - 676€ HT

Cage escaliers : 16 300€ HT

Peinture + revêtement sols appartement du rez de chaussée 19 784 €

■ ILLUMINATIONS

Le 7 décembre, juste avant le 8 décembre, Fête des Lumières, les illuminations ont été installées sur notre ville afin de donner un air de fête en cette période morose. Cette année, le sapin a été installé devant la fontaine du Puits afin de mieux le voir lors de la traversée de la Ville.

A l'occasion de cette fête du 8 décembre, baptisée Fête des Lumières, la Ville fait un très gros effort financier de plus de 13 000 € pour installer les illuminations sur les principaux quartiers de la Ville et particulièrement depuis l'entrée côté EST, jusqu'à l'entrée côté ouest avec un point fort sur la Place du III^e Millénaire.

Travail réalisé par l'entreprise SERP



COÛT
DE L'OPÉRATION
13 000€ HT

RUE DES ÉGLANTINES

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

COÛT
DE L'OPÉRATION

150 000€ HT

Enfin ! Après de nombreux mois de travaux pour enfouissement des réseaux, le chantier, rue des Eglantines, est terminé.

Plus aucun fil en suspension !

Voilà donc la fin d'un gros chantier, d'un montant total de 150000€ comprenant l'enfouissement des réseaux, la réfection de l'enrobé de la voirie et la pose de l'éclairage public. Cet investissement n'avait pas été prévu dans notre programme 2020/2026 ; toutefois ces travaux ont été rendus nécessaires par l'arrivée de la fibre optique.

En effet, les vieux poteaux de ciment d'EDF, qui supportaient déjà les anciens luminaires de l'éclairage public, n'auraient pas pu supporter en plus le câble de la fibre. Donc nous n'avons pas eu d'autre choix que de commander ces lourds travaux puisque l'opérateur ORANGE, qui a la charge d'installer la fibre optique, était obligé de rajouter « une forêt » de poteaux supplémentaires. En prenant cette décision, nous avons pensé à la protection de l'environnement.

Le chantier a pris beaucoup plus de temps que prévu, mais il faut reconnaître qu'au vu des contraintes sanitaires et de la période du mois d'août, il n'a pas été facile de coordonner les entreprises.

Un grand merci aux habitants de cette rue pour leur patience et leur compréhension



PLACE EUGÉNIE BROSSÉ

MUR DE SOUTÈNEMENT

COÛT
DE L'OPÉRATION

1 SEMAINE DE TRAVAIL
POUR UN AGENT +
850€ DE MATÉRIEL



En passant sur la RD 88 vous vous êtes sans doute rendu compte que le mur de soutènement de la place Eugénie Brosse était devenu très noir à cause de la pollution.

Nos services techniques ont bien travaillé en nettoyant ce mur grâce au laveur haute pression que nous avons acheté pour nettoyer le bassin des Blondières et qui sert aussi à entretenir le patrimoine loretois.

Les escaliers d'accès depuis l'arrêt de bus ont également été nettoyés.

Merci à nos agents techniques qui ne reculent devant aucune tâche.

Articles rédigés
par M. Gilles RAIA,
adjoint

Celui-ci remercie l'ensemble des entreprises qui œuvrent pour l'amélioration du quotidien auprès de la Municipalité



De g. à d. : M. Thomas Michaud, Secrétaire Général de la Préfecture ; M. Arnaud Rifaux, Directeur de l'ARS ; Mme Aline Mouseghian, Conseillère Régionale ; Mme Séverine Reynaud, vice-présidente du Département et M. le Maire - Au 2nd plan : Bernard Laget, Conseiller Départemental



INAUGURATION DE LA MAISON MÉDICALE LE CLOS D'AMBLY

Ce vendredi 10 décembre, les acteurs du projet, les personnels de santé, M. le Maire et le conseil municipal ainsi que les financeurs se sont retrouvés pour inaugurer la Maison de Santé pluridisciplinaire.

L'inauguration a commencé sur le site de la Maison de Santé. Mme Michel d'Ambly, belle-fille de Jean d'Ambly a dévoilé, avec beaucoup d'émotion, le totem.

Puis, ce sont les financeurs qui ont dévoilé la plaque inaugurale. Comme M. le Maire l'a rappelé, ce projet n'aurait pu se concrétiser sans la participation financière de l'État à hauteur de 223 000€ aujourd'hui représenté par M. Thomas Michaud, Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire ; de la Région ARA qui a apporté 200 000€ et représentée ce jour par Mme Aline Mouseghian, Conseillère Régionale, et enfin le Département représenté par Mme Séverine Reynaud, vice-présidente,

qui a contribué à hauteur de 150 000€ pour la réalisation du projet. Il ne reste pas moins de 257 000 € à la charge des Lorettois et financé par les impôts.

M. Arnaud Rifaux, Directeur de l'ARS de la Loire était également présent car un tel projet ne peut être mis en place sans la validation des hautes autorités de la Santé.

Les personnes présentes ont ensuite pu visiter les locaux et mesurer la qualité de cette infrastructure.

Puis l'ensemble de la délégation a rejoint la salle Jean Rostand pour un temps de discours et un moment convivial d'échanges et de partages.



Mme Michel d'Ambly dévoile le Totem

Le Clos d'Ambly L'ORIGINE DU NOM

Jean d'Ambly est un homme né en 1899 en Lorraine.

Sous-lieutenant dans l'artillerie pendant la première guerre mondiale, il décide de reprendre ses études à la fin de la guerre et entre à l'École des Mines. Son diplôme lui permet d'intégrer les usines d'Assailly à Lorette et il en devient Directeur Général. C'est ainsi qu'il s'installe, avec sa famille, dans notre commune dans la Villa Bellevue (ancienne mairie). Il y restera 55 ans.

Sa belle-fille décrit aujourd'hui "**un homme honnête et extrêmement droit, très exigeant avec lui-même et les autres, un bon citoyen de Lorette**".

Lorsque notre commune a recentralisé l'Hotel de Ville au cœur de ville, elle a vendu l'ancienne habitation de la famille d'Ambly à la Forezienne de Promotion pour réaliser un superbe complexe immobilier. Elle a proposé aux héritiers de Jean d'Ambly de donner leur nom au futur projet afin de garder en mémoire le nom de cette famille qui a contribué à l'histoire de Lorette.

Enfants, petit-enfants et arrière-petit-enfants ont été touchés par cette délicate attention et ont accepté cette proposition.



Les financeurs et le Directeur de l'ARS dévoilent la plaque inaugurale





M. le Maire est particulièrement heureux de la concrétisation de ce projet pour le bien-être des Lorettois.



De gauche à droite : M. Thomas Michaud, Mme Séverine Reynaud, Mme Aline Mouseghian, M. Arnaud Rifaux, M. Coste, Directeur Général de la Forezienne de Promotion, Mme Michel d'Ambly entourée de ses enfants

UN PROJET AMBITIEUX

Lorsque M. Coste a rappelé les différentes étapes de l'appel d'offres auquel il a répondu avec M. Rivat, architecte, il se rappelle qu'au delà des 22 logements et des 13 villas il y avait 720 m² de locaux commerciaux en RDC à commercialiser. Ceci représente un espace très important. M. le Maire était alors désireux que ce soient des professions médicales qui puissent s'installer. Le projet était ambitieux. Le Docteur Alexandra Michel a été l'interlocutrice de M. le Maire. Cette dernière n'a pas caché qu'au départ le projet faisait un peu peur. Les médecins avaient quelques réticences à quitter leurs locaux. Il a fallu plusieurs temps de réflexion pour que le projet mûrisse. Ce projet était vraiment une chance pour l'amélioration de la prise en charge des patients et les médecins ont finalement adhéré au projet. Nul doute que le Maire et le Conseil Municipal ont œuvré pour faciliter l'adhésion du plus grand nombre puisque la mairie a acheté 400 m² de surface puis a proposé des tarifs de location très attractifs. Le bouche à oreille a alors fonctionné. Après les médecins, les infir-

mières ont souhaité investir l'espace, puis une ostéopathe, des psychologues, une psychomotricienne... La maison médicale est alors devenue pluridisciplinaire avec les initiatives privées : orthodontiste, kinésithérapeute et l'arrivée d'un quatrième médecin.

M. Rivat, architecte, a donc redessiné cet espace afin de créer des cabinets, des salles d'attente, un secrétariat...

Le chantier a été réalisé par des entreprises locales. La crise sanitaire a toutefois perturbé légèrement les travaux qui ont pris deux mois de retard.

Aujourd'hui, les professionnels de santé apprécient cet outil de travail à la fois pour eux mais aussi pour leurs patients. Il reste actuellement un cabinet vacant pour un médecin.

Mmes Reynaud et Mouseghian qui représentent respectivement le Département et la Région ont souligné la difficulté de certaines communes face aux déserts médicaux. Ce n'est pas le cas d'une commune comme Lorette mais la construction d'une maison de

"Quand il y a la passion, on passe au-dessus de tous les obstacles."

Gérard Tardy

santé est un pari sur l'avenir et c'est pour cette raison que les différentes instances accompagnent financièrement les communes qui proposent de tel projets.

M. Rifaux, Directeur de l'ARS de la Loire a souhaité insister sur le caractère médical du projet. La pluridisciplinarité est très importante: elle permet aux professionnels de santé de travailler ensemble. Aujourd'hui c'est une chance pour la population car les soignants vont travailler ensemble sur la prévention et l'éducation à la santé.

Enfin M. Thomas Michaud, Secrétaire Général de la Préfecture a expliqué que la santé n'avait pas de prix mais un coût : un coût en euros, certes, mais surtout un coût en énergies. La mutation de la santé c'est aussi la mutation de la société. Rassembler des professions médicales, c'est créer des synergies. Il faut donc créer de l'attractivité. Le problème de la santé devient un problème de territoire. Le projet de la Maison de Santé pluridisciplinaire était vertueux et c'est pour cette raison que l'État a accompagné ce projet.

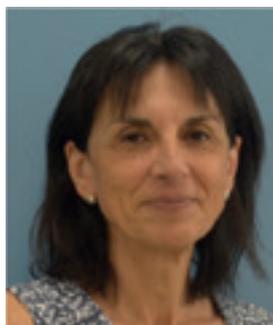


L'inauguration s'est terminée par un apéritif dînatoire offert par la municipalité.



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'«OPÉRATION FACADES» DE LORETTE

La commune de Lorette reconduit son action d'embellissement des façades de la ville, «Opération Façades» engagée depuis 1998. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Lorettois et de renforcer l'attractivité de la Commune en incitant les propriétaires à effectuer le ravalement de leurs façades anciennes avec l'aide de subventions municipales.



Corinne COMTET,
architecte conseil
à SOLIHA

UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS TRAVAUX

La ville de Lorette a chargé l'association SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME, Solidaire pour l'habitat, pour animer l'Opération Façades en étroite collaboration avec l'équipe municipale et les services de la Commune.

Les propriétaires peuvent bénéficier gratuitement de conseils techniques adaptés à leur bâtiment, ainsi qu'une assistance administrative pour la demande des subventions façades.

SOLIHA Loire-Puy de Dôme, réseau associatif reconnu service social d'intérêt général au

service des personnes et de leur habitat, anime pour le compte de collectivités territoriales des opérations façades depuis plus de 25 ans dans la Loire et le Puy de Dôme, en secteurs urbains, ruraux et sites patrimoniaux remarquables.

Corinne COMTET, architecte à SOLIHA, spécialisée dans la connaissance du bâti ancien, est missionnée pour vous accompagner et vous conseiller dans votre projet de ravalement de façades.

LA MISE EN COULEURS DES FACADES

Les propriétaires disposent d'un choix de teintes à partir du nuancier consultable en mairie. L'architecte de SOLIHA apportera ses

conseils pour mettre en couleurs les façades des immeubles et des pavillons en harmonie avec les sites.

**Un opérateur
expérimenté à
votre service**

LES IMMEUBLES CONCERNÉS

- Les immeubles d'habitation et pavillons de plus de 30 ans sur l'ensemble de la commune
- Les dépendances (garages, dépôts, abri de jardin etc)
- Les murs de clôture et les piliers de portail
- Être visible ou non de l'espace public

LES SUBVENTIONS MOBILISABLES

Toutes les façades d'un immeuble ou d'un pavillon (façade visible ou non du domaine public), les dépendances et murs de clôtures (parois visibles du domaine public) devront être ravalés pour bénéficier des aides de la ville.

L'opération façades n'est pas soumise à condition de ressources du propriétaire.

TYPLOGIE	TAUX DE SUBVENTION*	PLAFOND DE TRAVAUX*	PLAFOND DE SUBVENTION**
Pavillon	25%	37 €/m ²	2 300 €
Immeuble R+1	25%	40 €/m ²	2 300 € par logement dans la limite de 15 000€ par immeuble
Immeuble R+2 et plus	25%	45 €/m ²	
Mur de clôture Dépendance***	25%	37 €/m ²	
Façade en pierre	25%	55 €/m ²	

* Subvention calculée sur la base du montant TTC des travaux

** Les plafonds de subvention ne concernent pas les bâtiments situés en front de la RD88 et dans le centre historique.

*** Le ravalement des murs de clôture et dépendances non visibles du domaine public n'est pas obligatoire mais bénéficie des mêmes taux de subventions en cas de travaux volontaires.

LA PROCÉDURE

Pour bénéficier d'une subvention façades, les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des autorisations d'urbanisme et de la notification de la subvention par la ville.

1. Consultation de l'architecte conseil à SOLIHA, Corinne COMTET, pour tous renseignements sur les modalités et le règlement de l'opération façades, la prise de RDV sur site afin d'établir les recommandations techniques et de choisir l'ensemble des couleurs nécessaires au ravalement.

2. Etablissement des devis par les entreprises, conformes à la fiche de recommandations. Le

pétitionnaire choisit librement les entreprises et un maître d'œuvre en cas de besoin.

3. Constitution et instruction du dossier de demande de subvention communale.

4. Notification par la ville du montant de la subvention

5. Versement de la subvention communale sur présentation des factures d'entreprise acquittées et après la vérification de la conformité des travaux par l'architecte de SOLIHA et la ville.



INFOS PRATIQUES

Les propriétaires intéressés par une demande de subvention façades doivent prendre contact avec

Corinne COMTET, architecte conseil à SOLIHA
 au 06 25 65 14 87
 ou par mail : corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
 2 rue Aristide Briand et de la Paix
 42000 SAINT-ETIENNE
 Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih-loire.fr

NOUVEAU « PORTAIL CITOYENS »

SITE FUNÉRAIRE DE LORETTE

NOTRE CIMETIÈRE S'EST INFORMATISÉ

Combien de fois avez-vous déambulé dans les allées d'un cimetière, cherchant un défunt présent dans votre arbre généalogique, un proche disparu, ou encore une tombe particulière ? N'avez-vous jamais eu besoin d'informations (administratives, réglementaires, contacts en mairie,...) sur ces sites funéraires à des moments où les services municipaux n'étaient pas ouverts (soir, week-end) ou sans savoir vraiment à qui vous adresser ?

Le cimetière communal de Lorette, dispose désormais d'un site internet qui rassemble de nombreuses informations pratiques sur les sépultures ou les concessions, les démarches à effectuer après un décès mais aussi la réglementation en vigueur.

Pour des proches ou de la famille éloignée qui ne vient que de façon occasionnelle, une géolocalisation de la sépulture permettra aux familles de retrouver leur défunt directement depuis chez eux et d'imprimer les fiches et plans.

Connectez-vous sur <https://cimetiere.gescime.com/lorette-cimetiere-42420>, le nouveau portail citoyens, permettant de valoriser le patrimoine funéraire de notre ville et d'apporter de nouveaux services aux administrés (téléservices).



Ce nouvel outil de communication permet :

- d'apporter une réponse immédiate aux familles ou aux professionnels du secteur, en proposant par exemple de retrouver la tombe d'un aïeul directement depuis chez soi ou depuis son smartphone et d'imprimer le plan du cimetière,
- de connaître les contacts utiles, les horaires d'ouverture selon les saisons,
- de consulter les plans des cimetières avec la géolocalisation à la sépulture recherchée,
- de proposer une information complémentaire sur une sépulture ou un défunt (erreur d'inventaire, modification non consignée,...),
- de renforcer le dialogue avec les administrés en assurant une continuité de service public 24h/24.
- de connaître les tarifs et le règlement du cimetière,
- de consulter le registre des dispersions.

MISE A JOUR

Le site est en cours d'actualisation. Si vous rencontrez des erreurs, merci d'en faire part au service en contactant la mairie au **04 77 73 30 44** ou bien par mail à mairie@ville-lorette.fr, afin que nous puissions mettre à jour vos données.



HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au samedi
de 6h30 à 13h et de 15h à 19h
Le dimanche de 6h30 à 12h30

OUVERTURE

DE LA BOULANGERIE "LE TOTEM"

57 rue Jean Jaurès | Lorette

La boulangerie "Le Totem" a ouvert ses portes le 2 novembre dernier. Dans un espace entièrement refait à neuf, M. et Mme Théréau et leurs employés vous accueillent avec le sourire !

Depuis très longtemps, M. le Maire et l'équipe municipale espéraient l'ouverture d'une nouvelle boulangerie à Lorette. C'est chose faite ! La boulangerie propose une grande variété de pains traditionnels et spéciaux ainsi que des viennoiseries. Les gourmands ne manqueront pas d'apprécier de très bons gâteaux ! Alors n'hésitez pas à franchir la porte de ce nouvel établissement lorettois.

À NOTER

Le boulanger situé au **78 rue Jean Jaurès** a toujours refusé les propositions de réinstallation que la Ville lui a faites en son temps, La Municipalité aurait pourtant gagné beaucoup de temps pour recréer son commerce.

A cause de cet acharnement à ne pas négocier avec la Ville, l'équipe municipale a dû attendre une échéance triennale du bail commercial pour le résilier.

Nous profitons de ce bulletin pour avertir les Lorettois que le 4 mars 2022 la boulangerie du 78 rue Jean Jaurès sera définitivement fermée.

NOUVEAU EN 2022



LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

C'est à partir du 1er janvier 2022, que vous aurez la possibilité de faire vos demandes d'autorisations : permis de construire, demande préalable... via une plateforme appelée : « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) ».

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples pour les pétitionnaires :

- **Un gain de temps**, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée,
- **Une démarche plus économique et plus écologique**, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés,
- **Plus de transparence** sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Bien entendu, Il sera toujours possible de déposer votre dossier en mairie en version papier.

Cette dématérialisation ne modifie pas les compétences de chaque acteur de la chaîne : du dépôt de la demande à la fin des travaux. Lorsque vous avez l'intention de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, vous devez continuer à vous adresser à la mairie pour connaître le règlement applicable sur votre terrain, vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur ainsi que savoir si une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

La mairie reste le lieu unique de renseignements et de dépôt des dossiers d'urbanisme, qu'elle se charge de transmettre au service instructeur.

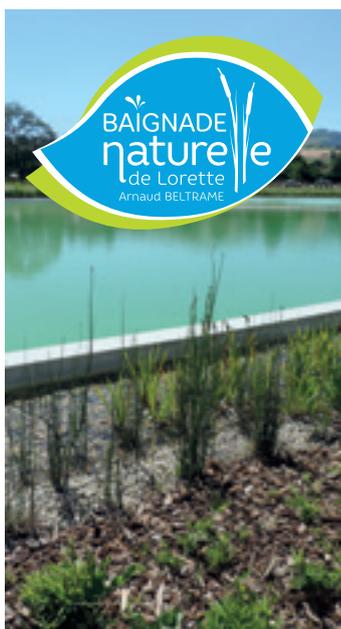
Pour tous renseignements, vous pouvez consulter notre site internet (<http://www.ville-lorette.fr/Urbanisme.html>), sur lequel vous trouverez des liens utiles pour l'instruction de vos dossiers, notamment le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Lorette ainsi que toutes les réglementations des différentes zones.



À NOTER

Le Service de l'Urbanisme est à votre écoute

- par téléphone au : **04 77 73 30 44**
- en mairie
 - les mardis matin de 9h à 12h ;
 - les mercredis toute la journée de 9h à 12h et de 14h à 16h ;
 - les jeudis matin de 9h à 12h ;
- par mail : urbanisme@ville-lorette.fr



LA VILLE DE LORETTE RECRUTE POUR LA SAISON 2022

La Baignade de Lorette Arnaud Beltrame recrute des agents polyvalents
ACCUEIL / SNACK

- > Vous avez plus de 18 ans ;
- > Vous êtes disponible à partir du 4 juin 2022 (les week-ends), et à partir du 25 juin jusqu'au 29 août (tous les jours exceptés les mardis jours de fermeture de la baignade) ;
- > Vous êtes motivé pour travailler durant toute la période estivale.

ALORS ENVOYEZ UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION

par mail : baignadenaturelledelorette@ville-lorette.fr
ou par courrier à « Job d'été BNL » - Mairie-place du III^e Millénaire - 42420 LORETTE
Clôture dépôt des candidatures le 31 mars 2022

Les candidats retenus après une première sélection, seront reçus individuellement dans la première quinzaine du mois d'avril pour un entretien individuel d'une quinzaine de minutes.

POUR PLUS D' INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS AU 04 77 73 76 19

NOUVEAU

ASSOCIATION SILAWAN - JOY BRAVO

ÉNERGÉTICIEN - HARMONISATION CORPS ET ESPRIT

2 rue Gérard Philipe / 42420 LORETTE / Tel : 06 19 27 13 50 / bravofamilyjc@gmail.com



Joy Bravo, Énergéticien
Diplômé M^T-Blade - Ventouses

Joy Bravo vient des Philippines. Il est arrivé en France il y a cinq ans et vit à Lorette avec son épouse. Très attaché à ses origines, il souhaite venir en aide, là-bas, aux Philippines mais aussi, ici, à toute personne grâce à ses connaissances en thérapie holistique. Pour cela il a créé l'Association SILAWAN.

L'ASSOCIATION SILAWAN

Les objectifs de cette association sont multiples. Le peuple Philippin souffre de multiples maux et la crise du COVID n'a pas arrangé les choses.

Il y a donc beaucoup à faire pour aider ce peuple meurtri. Joy Bravo récolte donc des fonds grâce à son association et envoie l'argent récolté à sa sœur qui vit sur place et qui

s'assure que l'argent est utilisé à bon escient pour nourrir des familles, loger et scolariser les jeunes et en particulier les filles.

PROMOUVOIR LA CULTURE PHILIPPINE

En fonction de ce qu'il ressent et de vos besoins, Joy peut travailler localement ou sur tout le corps à l'aide de crèmes ou d'huiles naturelles et de plantes. Que ce soit pour dé-

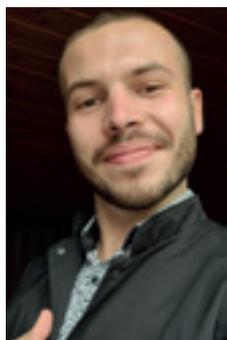
nouer des tensions, aider dans certaines pathologies chroniques ou pour les sportifs, il agit sur les muscles, la circulation et les énergies. Il essaie de faire partager la philosophie

Philippine qui est basée sur les soins du corps et de l'esprit. N'hésitez pas à venir rencontrer Joy pour découvrir son savoir-faire et ses différentes techniques bienfaitantes.

NOUVEAU

CLÉMENT MANDELLI - OSTÉOPATHE

5, rue Moulin Cuzieux 42420 LORETTE / tél : 06.49.49.41.46



L'OSTÉOPATHIE POUR TOUS

Clément Mandelli a maintenant un peu plus d'un an d'expérience. Il soigne aussi bien des sportifs que des femmes enceintes, en passant par les nourrissons, les adolescents et bien évidemment des adultes en essayant constamment d'avoir une approche globale ainsi que de rechercher avant tout la cause des problèmes.

DES TECHNIQUES PERSONNALISÉES SELON LE PATIENT

Concernant sa pratique, Clément Mandelli s'adapte au patient d'un point de vue technique. Il privilégie l'approche tissulaire, viscérale et crânienne dans un premier temps sans négliger certaines zones comme la mâchoire et les membres ou les techniques ostéo-articulaires (structurelles). Il se sert de l'anatomie et de la physiologie dans sa stratégie thérapeutique tout en incluant la sphère psychologique.

- Diplômé d'ISOSTEO Lyon
- Prend la suite de Valérie Agus-Tardy au cabinet ostéopathique 5, rue Moulin Cuzieux à Lorette
- Prise de rendez-vous par téléphone
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 20h15 et le samedi de 9h30 à 13h15

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h-18h
 Mercredi : 10h30 - 12h / 14h-18h
 Jeudi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Vendredi : 10h30 - 12h / 16h-18h
 Samedi : 8h30 - 12h

En période scolaire :

Mardi et vendredi de 10h30 à 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Samedi : 8h30 - 12h

PROCHAINES EXPOSITIONS

JANVIER

KAMISHIBAÏS

(pièces du théâtre japonais sur papier)

FÉVRIER

LES DANGERS DE LA DROGUE

MARS

LE PRINTEMPS DES POÈTES

RAPPEL

La médiathèque offre gracieusement aux Lorettois divers livres et revues issus de dons de particuliers ou d'ouvrages retirés des rayons.

N'hésitez pas à en profiter !

PRIX CHARLES EXBRAYAT JEAN BERTHIER LAURÉAT



« Ici commence le roman » ouvrage de Jean Berthier qui a été élu lauréat du 31^e Prix Charles Exbrayat . 310 lecteurs de 23 communes de la région de St-Etienne ont participé à ce prix dont 38 Lorettois.

L'HEURE DU CONTE

POUR LE PLAISIR DES PETITS ET DES GRANDS



Chaque premier mercredi du mois de 11h à 11h30, Magali, Claudine et Hamida du centre social animent ce moment convivial.

DÉCEMBRE

BD'ART

Dans le cadre de BD'ART, vendredi 3 décembre après-midi, 4 classes du primaire ont participé à un atelier BD animé par Christian Peultier. Ce même auteur était présent samedi matin afin de dédicacer au public ses BD «Nuage» ou encore «Mirabelle».





Visite du couvent des curiosités à Chazelles-sur-Lavieu



ASSOCIATION CULTURELLE
DU VAL DE GIER

**UNIVERSITÉ
POUR TOUS**

Mail : upt-valdegier@orange.fr

Site Internet : www.upt-valdegier.fr

Renseignements au 07 69 53 79 66 –
06 70 96 73 77

220
ADHÉRENTS

**Des conférences
ouvertes à tous,
sans réservation**

**Des sorties
à la journée**



CULTURE

UNIVERSITÉ POUR TOUS

LA CULTURE OUVERTE À TOUS !

Comme nous l'espérions cet été, la saison 2021/2022 a démarré et même fort bien démarré. Notre association ouverte à toutes et tous, sans considération d'âge ou de niveau d'études, compte à ce jour 220 adhérents, ce qui montre bien le rôle important qu'elle apporte dans l'espace culturel de la vallée du Gier.

Malgré les contraintes en vigueur, présentation du Pass sanitaire ou d'un test antigénique négatif, à la Salle de L'Écluse, 115 personnes assistaient à la conférence d'ouverture « Les contes de Perrault », puis 131 début octobre pour écouter Bruno Riondet nous parler des liens entre agriculture, alimentation et climat, avec un public attentif et passionné. Les autres conférences, données à Saint-Paul-en-Jarez ont été très suivies elles aussi : 152 personnes pour « Climat, biodiversité, pandémie » et 148 pour comprendre ce qu'est « Le Populisme ».

Nous reviendrons à Lorette pour 5 conférences ; 4 en janvier et février et 1 début mai. Les autres conférences seront données à L'Horme, théâtre de la Buire, ainsi qu'à La Grand-Croix et Saint-Martin-La Plaine.

Les sorties, une demi-journée pour découvrir les tresses et lacets à la Terrasse sur Dorlay, suivie d'une sortie journée à la découverte du Couvent des curiosités à Chazelles-sur-Lavieu et Abiessences, ont été appréciées par les participants. Une sortie d'une demi-journée à Firminy

sur le site « Le Corbusier » et 2 sorties journées sont également programmées en Avril et Mai.

Pour connaître le détail du programme à venir, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet :

<http://upt-valdegier.fr/>

Vous y trouverez tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyage, tarifs et modalités d'adhésion. Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions : upt-valdegier@orange.fr

Les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Si vous êtes adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5€, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.

Vous pouvez également adhérer tout au long de la saison : nous prenons régulièrement les inscriptions les jours de conférence à partir de 14 heures.

En espérant vous retrouver parmi nous pour poursuivre la saison ensemble.



SAMEDI 29 JANVIER 2022
20H30 - Salle l'Ecluse



FESTIVAL DE L'HUMOUR

PLATEAU D'HUMORISTES

Didier Gustin, Tex et Yves Pujol sur un même plateau ! Humour, rires et bonne humeur à volonté ! Chacun, grâce à son style, son bagou ou son univers, nous entraîne dans un tourbillon de rire.

SAMEDI 12 MARS 2022
20H30 - Salle l'Ecluse

FESTIVAL DE L'HUMOUR

VIVE LE MARIÉ

Avec Michèle Garcia, Isabelle Tanakil, Aliocha Itovich, Simon Gabillet, Serge Ridoux, Christophe Véricel.

Un jeune avocat parisien est sur le point de se marier, ce qui rend très fière sa famille artiste branchée bobo de gauche. Du côté de la belle-famille, charcutiers-traiteurs au Mans, l'ambiance est légèrement différente. Un week-end est donc organisé pour la rencontre officielle ! Une comédie sur le mariage, la famille et le choc des cultures. Irrésistible !



VENDREDI 18 & SAMEDI 19 MARS 2022 - 20H45 - Salle l'Ecluse
DIMANCHE 20 MARS 2022 - 15H - Salle l'Ecluse



CONCERT

LE CHŒUR DU PILAT

Le cœur du Chœur du Pilat bat toujours ! Comme pour toutes les associations, nos activités ont cessé brusquement, à deux semaines de notre spectacle annuel, en mars 2020. Pandémie oblige...

Néanmoins, le lien entre les choristes, même virtuel, a toujours été préservé durant cette période jusqu'à de vraies retrouvailles début Juillet.

A plus long terme, et dans la continuité de notre concert aux côtés des Chœurs de l'Armée Rouge au Zénith de St-Etienne, de nouveaux projets se préparent ! Nos voix réunies vont résonner à nouveau pour vous faire partager nos énergies et nos émotions, et enfin pouvoir vous retrouver tous... « en...chantés » !

SAMEDI 26 MARS 2022
20H30 - Salle l'Ecluse

FESTIVAL DE L'HUMOUR

2 MARIAGES & 1 ENTERREMENT

Pour mon nouveau spectacle, retraçant les 4 dernières années de ma vie et qui pourrait se résumer à la question on m'a demandé de faire un pitch : Arnaud Tsamere + 1 épouse = 1 mariage - 1 épouse = 1 divorce + 1 autre épouse = 2 mariages + 1 enfant + le départ de la nouvelle épouse = 2 divorces + une garde alternée + la mort du père - la motivation = 4 ans de dépression + la renaissance + 1 œuf au plat = le spectacle de la maturation.



SAMEDI 2 AVRIL 2022
20H30 - Salle l'Ecluse

FESTIVAL DE L'HUMOUR

LE PETIT DERNIER

À chaque fois qu'Olivier de Benoist a un enfant, il fait un one-man-show. Comme il en a eu un quatrième, il revient avec un nouveau spectacle « Le Petit Dernier ». Après avoir beaucoup parlé de sa belle-mère et de sa femme, il a décidé de se fâcher avec les seuls membres de sa famille qui le supportaient encore ses enfants



MAIRIE DE LORETTE SERVICE CULTUREL

Mobile : 06 73 86 78 03 / e-mail : saizon.culturelle@ville-lorette.fr



Le KCL de Lorette



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com
Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 [f @KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

UNE BELLE ANNÉE 2022 EN PERSPECTIVE POUR LE KARATÉ CLUB DE LORETTE

Le Karaté Club Lorettois vous présente ses meilleurs vœux pour 2022, nous vous souhaitons une bonne année et une bonne santé ! Si parmi vos bonnes résolutions pour cette nouvelle année vous avez décidé de commencer une activité sportive, les portes du Karaté Club Lorettois vous sont ouvertes les mardis et jeudis soir. Le nombre de places étant limité, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les places disponibles.

LES COMPÉTITIONS

Le début de saison sportive a vu la reprise des compétitions après 18 mois d'arrêt forcé.

OPEN DÉPARTEMENTAL COMBAT 3 octobre 2021

Huits compétiteurs du KC Lorette étaient présents et pour une majorité c'était la première fois. Répartis par catégorie d'âges et de poids, voici leurs résultats :

- **Poussins** : Eliott Martin 1^{er}, Clément Celle et Wahil Samih 2^{èmes} ;
- **Pupilles** : Lina Basson 1^{ère}, Lilou Fadda 3^{ème} ;
- **Benjamins** : Ines Basson 2^{ème}
- **Benjamins** : Léo Celle et Noé Martin 2^{èmes}

COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES POUR LA COUPE ÉLITE INTERDÉPARTEMENTALE 7 novembre 2021

- **Coupe de la Loire Combats** : Eliott 1^{er}, Lina 2^{ème} ; Clément, Inès, Noé et Léo 3^{èmes} ;
- **Coupe de la Loire Kata** : Eliott 1^{er}, Clément, Lina et Noé 2^{ème} ; Inès 3^{ème} .

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE KATA 28 novembre 2021

- **Juniors** : Ramazan Kus termine 2^{ème}.

Félicitations aux enfants pour ces très bons résultats qui mettent en valeur le travail à l'entraînement. Bravo à tous nos compétiteurs qui ont fièrement représenté le KC Lorette et qui ont bien mérité leurs médailles!

MAIS AUSSI...

Le KC Lorette en compétition départementale c'est aussi un juge/arbitre, Hamid ; une arbitre stagiaire, Hannah ; un coach, Sébastien ; une gestion de l'intendance et des inscriptions, Nadia. Sans les encadrants pas de compétitions possibles.

AU PLUS HAUT NIVEAU

Côté compétitions, au plus haut niveau, après son titre olympique à Tokyo cet été, Steven Da Costa conserve son titre de Champion du Monde des -67kg grâce à une performance magistrale. Un parcours du combattant qu'il conclut de la plus belle des manières : 8-0, Bravo !

LE PASSAGE DE CEINTURES

Il est toujours intéressant d'aller se confronter aux autres, mais le Karaté ce n'est pas que de la compétition, c'est aussi un pratique sur le long terme pour permettre une progression avec des passages de grades visant à valoriser le niveau acquis.

Si les ceintures de couleurs sont toujours attribuées par les professeurs, pour la première année, la ceinture noire 1^{er} DAN pourra également se passer dans les clubs. Pour cela le club doit disposer de 3 ceintures noires de niveaux 2^{ème} DAN minimum pour organiser le passage de grade. Avec deux 2^{ème} DAN et un 5^{ème} DAN, il nous sera donc possible d'organiser à Lorette cet examen. Nous avons actuellement 4 ceintures marrons qui s'entraînent pour, et parmi les futurs candidats, des adultes qui ont commencé le Karaté sur le tard.

Comme quoi, ce qui semblait pour certains un rêve d'enfant inaccessible, peut devenir en quelques années un objectif atteignable !



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  basketbclorette

UN DÉBUT AU TOP POUR LES BASKETEURS

Le rebond du ballon résonne à nouveau dans la salle de sport Pierre Mendès France accompagné des cris de joie des supporters heureux d'être de retour dans les gradins. Voilà bien longtemps que nous n'avions pas vu le complexe autant rempli et joyeux !

Depuis septembre, nous assistons chaque week-end à de belles rencontres ou petits et grands se donnent au maximum pour remporter chaque point ! Les catégories jeunes arrivent au terme de

la première phase avec les résultats suivants : U9 : pas de classement, U11 : pas de classement, U13 : 3^{ème}/4, U15 équipe 1 : 1^{er}/4, U15 équipe 2 : 3^{ème}/4, U17 équipe 1 Région : 2^{ème}/4, U17 équipe 2 : 3^{ème}/4. La deuxième phase du championnat jeune est vivement attendue !

Les équipes seniors du BCL se battent aussi chaque week-end pour sortir victorieux de chaque match et atteindre ainsi le haut du tableau. Voici leur classement actuel : DM2 : 5^{ème}/8 et DF3 :

1^{ère}/6. Notons la première place du podium occupée par les seniors filles, qui évoluent en division Féminine 3 et qui sont toujours invaincues cette saison avec la meilleure défense de la poule ! Nous espérons les voir terminer en haut du classement à la fin du championnat !

Toute l'équipe sportive en lien permanent avec le bureau dirigeant travaille d'arrache pied pour faire progresser tous les licenciés et procurer du plaisir aux joueurs et spectateurs !



Nos U13 avec leur coach Nolan



Nos U17 équipe 1 Région avec leur coach Abdel



Nos U17 équipe 2 avec leur coach Madjid



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net  tennisclublorette



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le bilan 2020-2021 présenté le 15/10 montre une progression toujours régulière des effectifs (127 adhérents !)

Côté sportif, seules quelques compétitions ont eu lieu (équipes +35 ans, tournoi du club reporté à la rentrée) en raison du confinement et des couvre-feu successifs.

Du point de vue financier, le bilan est satisfaisant (moins de dépenses).

De nombreuses animations ont aussi été annulées, mais lors avec beaucoup d'agilité et de souplesse, les cours ont pu continuer dès que la reprise a été autorisée en extérieur, jusqu'à début juillet.

SAISON 2021-2022

EFFECTIFS / COURS

116 adhérents : 57 jeunes ; 59 adultes. Les cours ont débuté le 13/09.

TOURNOI DE RENTRÉE

Le tournoi 4^{ème} et 3^{ème} séries, reporté à fin août-début septembre, a totalisé 81 participants venus de clubs voisins, de la Plaine du Forez, du Rhône et de l'Isère.

Maëlle CHAMBE (TC Rive-de-Gier) l'emporte face à Thélise CHAMBE (TC Rive-de-Gier), et Julien BOUTET (TC La Talaudière) bat Rémi LAMOTTE (TC Lorette).

Un merci tout particulier aux permanents, et à Léandre SALZET, notre juge-arbitre dévoué.

PASSÉ / PRÉSENT / FUTUR

- **Interclubs seniors +35 ans** : automne (l'équipe 1 masculine monte en Ligue 1 l'année prochaine) ;
- **Stage enfants** : vacances de Toussaint ;
- **Arbre de Noël** : 8/12 ;
- **Tournoi interne seniors** : de janvier à mi-avril ;
- **Plateau « violet/-rouge »** : 5/02.

GROUPE ALLIANCE POUR LORETTE

« LÀ OÙ IL Y A UNE VOLONTÉ, IL Y A UN CHEMIN ... »

Si l'année 2021, s'est terminée par un rappel de la « grisaille covidienne » avec l'offensive soudaine d'Omicron (plus connue sous le nom d'Omega quinzième lettre de l'alphabet grec), nous avons quand même connu au cours des mois précédents le soulagement du retour à une vie « normale » avec la réouverture des restaurants, la reprise des spectacles, les réunions entre amis, voisins...

Malheureusement ces rassemblements ont quelquefois donné lieu à de navrants débordements sur la commune. Ce fut le cas dans la nuit du 31 octobre et du 1^{er} novembre.

Le Maire, ou les membres de notre groupe ne se sont pas immédiatement exprimés dans les médias locaux ou sur les réseaux sociaux (non par indifférence, comme cela a pu être sous-entendu), mais simplement parce qu'il était primordial d'allier efficacité, rapidité et discrétion.

Dès la connaissance des faits, le Maire a agi avec le soutien du procureur de la République et du secrétaire général de la Préfecture en partenariat avec les forces de police nationale et municipale, et un individu a été immédiatement appréhendé grâce aux caméras de vidéosurveillance. Ce Lorettois a été placé en garde à vue sur le champ et sera jugé prochainement.

Au-delà des nécessaires différences et même des divergences qui peuvent exister, il va de l'intérêt des Lorettois que tous les élus prennent un peu de hauteur et ne cèdent pas à la surenchère face à des comportements qui relèvent le plus souvent d'une bêtise crasse plutôt que d'une réelle motivation.

Pour être efficace l'action municipale, qu'elle soit majoritaire ou d'opposition se doit d'être réfléchie la communication doit être claire, pertinente... et surtout complète.

L'année 2021 a aussi connu l'aboutissement d'un projet attendu par les Lorettois : la création de la Maison de Santé pluridisciplinaire avec l'arrivée de nouveaux praticiens puisqu'un quatrième médecin s'y installera en début d'année 2022 et qu'un cabinet d'orthodontie est désormais présent sur la commune. Soyez assurés que toute notre équipe aura à cœur de mener à bien, cette année encore, les actions annoncées dans notre projet de mandat

Au nom de toute l'équipe d'Alliance pour Lorette je souhaite que 2022 soit pour chacun d'entre vous, une année douce propice et sereine et, plus particulièrement, pour ceux qui connaissent le deuil, la maladie ou le poids des chagrins.

*Pour le groupe Alliance pour Lorette
Eveline Oriol*

GROUPE LORETTE CITOYENNE

PARLONS RÉGALIEN, PARLONS POLICE...

La loi du 15 avril 1999 autorise les maires à constituer leur police. Nos maires se sont engouffrés dans cette nouvelle prérogative en constituant la police municipale. Par la suite les maires ont hurlé à la désertification sécuritaire de leur territoire.

Pourquoi voulez-vous que l'Etat continue d'assurer sa mission régaliennne (armée, police, justice) en constatant que les municipalités prennent en charge la sécurité par le biais de la police municipale ? Certainement pas en supprimant les commissariats de quartier et la police de proximité. « la police n'est pas là pour jouer au foot avec les jeunes de quartier » M. Sarkozy. Les maires ne sont-ils pas responsables de la situation ?

Quelques chiffres :

Effectifs pour la Loire : 329 policiers municipaux ; 91 ASVP (agent de surveillance de la voie publique) ; 4 gardes champêtres ; 3 maîtres-chien dont un à Lorette

Trois communes n'ont pas de police municipale Noirétable, Perreux, Regny

Effectifs pour la France : 24221 policiers municipaux ; 8126 ASVP ; 701 gardes-champêtres ; 419 maîtres-chien 395 chiens.

À noter sans convention avec la police nationale, la police municipale ne peut officier que de 6 h à 23 h (hors événements exceptionnels)

Nous payons les politiques d'austérité imposées par la Commission Européenne depuis des décennies. Politiques qui destructurent nos services publics. Il serait temps de s'en rappeler lors des élections présidentielles.

Lors des incidents survenus à Lorette, il y aurait eu 2, 3, 4 policiers, et plus la situation aurait-elle changé ? Nous ne le pensons pas...

En revanche, nous sommes convaincus qu'une politique de prévention de la délinquance est indispensable : Où sont les éducateurs ? Où est l'accompagnement des jeunes adultes ?

Hélas trop peu de dispositifs pour nos jeunes.

En fait, qu'est ce qui est à l'origine de ces troubles ? C'est la question que nous posons à la population

**Et pendant ce temps là...
au Canal de Zacharie.
Restauration ou création ?**

Monsieur le maire en niait la nécessité.

Nous constatons que suite à notre remarque concernant la dangerosité du site (possibilité de chute côté Gier) le chantier a tout de même été sécurisé par une porte qui interdit l'accès à l'escalier. Nous nous en félicitons.

Avez-vous visité le chantier du canal de Zacharie ? Surprenant ! du **BETON ! BEAUCOUP DE BETON !** Qu'en penserait son créateur ?

**Tant de terres déplacées !
Autant de deniers évaporés !**

Pour cette nouvelle année partageons les vœux de Brel. Nous vous souhaitons des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns... nous vous souhaitons des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants...

Retrouvez-nous sur Facebook ou notre blog lorettecitoyenne.wordpress.com

ÉLU NON ALIGNÉ

4000 VISITEURS EN UN AN !

Toujours plus nombreux à fréquenter mon site internet www.libresdagir.fr
Envie de nous rejoindre ?
contact@libresdagir.fr

Julien Lequeux

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE
Tél. : 04 77 73 30 44

PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (sur RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois

PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 38 80
ou 04 77 83 01 30

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 23 54
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

87, rue Jean Jaurès
Tél : 04 77 73 94 72

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : 04 77 73 59 65

MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : 04 77 73 67 44

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : 04 77 73 67 08

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : 04 77 73 07 62

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : 04 77 51 87 43

LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenot
Tél : 04 77 73 27 07

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassière
Tél : 04 77 73 20 85

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : 04 77 73 27 16

SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : 04 77 73 19 86

SALLE JEAN ROSTAND

Rue Jean Rostand
Tél : 04 77 73 30 44

STADE COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : 04 77 73 03 62

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : 04 77 73 18 70

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44

SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : 09 77 409 441
ou (URGENCES 24h/24
Tél : 09 77 429 441)

E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE PARTAGE

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : 04 77 20 01 28

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : 04 77 95 13 32

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : 3939

DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : 0 800 882 735

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18 h au lieu de 19 h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : 0 800 882 735

TARTARAS

Tél : 0 800 882 735

POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : 06 83 82 02 18
PERM. : lundi de 9h à 11h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : 04 27 40 21 21

COMMISSARIAT DE RIVE-DE-GIER

Tél : 04 69 35 03 50
PERM. : lundi ou vendredi de 9h à 12h

POMPIERS / 18 POLICE SECOURS / 17 SAMU / 15

ÉTAT-CIVIL / 4^e TRIMESTRE 2021



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

GIRAUD Jean..... 14 /04/2021

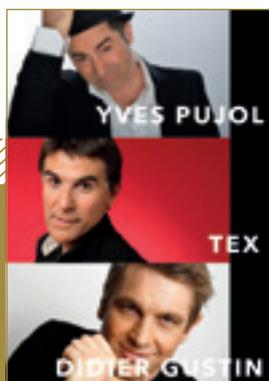
INFORMATION IMPORTANTE

L'article du code civil, aux termes duquel chacun a droit au respect de sa vie privée, s'oppose notamment à la divulgation par les autorités publiques de tout élément de la vie privée d'une personne.

La publication des annonces de l'état civil n'échappe pas à la règle.

Les familles devront donc faire une demande écrite adressée à Monsieur le Maire pour demander à ce que soient publiés, dans le bulletin municipal, les naissances, les mariages ou les décès d'un membre de leur famille.

Le Maire - Gérard Tardy



À VOS AGENDAS

JANVIER

EXPOSITION : KAMISHIBAÏS

Médiathèque

SAMEDI 29

PLATEAU D'HUMORISTES

// 20h30

Salle l'Ecluse

Festival du rire

FÉVRIER

EXPOSITION : LES DANGERS DE LA DROGUE

Médiathèque

MARS

EXPOSITION : LE PRINTEMPS DES POÈTES

Médiathèque

VENDREDI 4

DON DU SANG

// 16h-19h

Salle J. Rostand

Amicale des donneurs

SAMEDI 12

VIVE LE MARIÉ

// 20h30

Salle l'Ecluse

Festival de l'humour

VENDREDI 18

LE CHŒUR DU PILAT

// 20h45

Salle l'Ecluse

concert

SAMEDI 19

LE CHŒUR DU PILAT

// 20h45

Salle l'Ecluse

concert

DIMANCHE 20

LE CHŒUR DU PILAT

// 15h

Salle l'Ecluse

concert

SAMEDI 26

ARNAUD TSAMÈRE

// 20h30

Salle l'Ecluse

Festival de l'humour

AVRIL

SAMEDI 2

OLIVIER DE BENOIST

// 20h30

Salle l'Ecluse

Festival de l'humour

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} MARS 2022 // kiosque@ville-lorette.fr

LE KIOSQUE